

3.7 Faune et habitat faunique

3.7.1 Introduction

Cette mise à jour est axée sur les composantes du projet et les effets liés au projet qui n'ont pas été évalués dans l'EES ou qui ont changé depuis l'EES. Depuis le dépôt de l'EES, un certain nombre de composantes du projet ont été modifiées ou optimisées (voir la section 2). Le tableau 3.7-1 fournit une liste de ces composantes du projet et la raison pour laquelle la composante est incluse ou non dans la présente documentation additionnelle concernant la faune et l'habitat faunique. Étant donné que les composantes du projet en Alberta n'ont pas changé, elles ne sont pas incluses dans le tableau 3.7-1. En plus des changements apportés aux composantes du projet (voir le tableau 3.7-1), le tableau 3.7-2 fournit un résumé des nouvelles données de référence recueillies pour les composantes du projet qui n'ont pas changé depuis l'EES et la justification de l'inclusion.

La section 3.7.2 présente les données de référence à jour, s'il y a lieu, pour les composantes du projet qui ont changé ou qui n'ont pas changé depuis l'EES. La section 3.7.6 présente une caractérisation des effets résiduels du projet à jour, s'il y a lieu, pour les composantes du projet qui ont changé ou qui n'ont pas changé depuis l'EES. La méthodologie utilisée pour cette mise à jour de l'étude est conforme à celle de l'EES qui a été présentée dans la section 6 du volume 1 de l'EES.

Tableau 3.7-1 Mise à jour de l'étude selon les changements apportés aux composantes du projet

Province	Composante du projet		Incluse dans la mise à jour de l'étude? (O/N)	Justification de l'inclusion ou de l'exclusion dans la mise à jour de l'étude
Saskatchewan et Manitoba	Pipeline	Optimisation du tracé du pipeline (latéral de Cromer)	O	Les modifications apportées au nouveau pipeline depuis l'évaluation du tracé dans le cadre de l'EES.
		Modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada (conversion du pipeline)	O	Neuf modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada n'ont pas été évaluées sur le terrain dans le cadre de l'EES.
		Remplacement de l'ouvrage de franchissement de cours d'eau (rivière Assiniboine)	O	Les études sur le terrain relatives au remplacement de l'ouvrage de franchissement de cours d'eau de la rivière Assiniboine n'ont pas été réalisées à temps pour la présentation de l'EES.

Tableau 3.7-1 Mise à jour de l'étude selon les changements apportés aux composantes du projet

Province	Composante du projet		Incluse dans la mise à jour de l'étude? (O/N)	Justification de l'inclusion ou de l'exclusion dans la mise à jour de l'étude
Nord de l'Ontario	Pipeline	Modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada (conversion du pipeline)	O	Dix-sept modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada n'ont pas été évaluées sur le terrain dans le cadre de l'EES.
		Remplacement des ouvrages de franchissement de cours d'eau (rivière Madawaska et rivière Rideau)	O	Les études sur le terrain relatives au remplacement des ouvrages de franchissement de cours d'eau des rivières Madawaska et Rideau n'ont pas été réalisées à temps pour la présentation de l'EES.
Est de l'Ontario	Pipeline	Optimisation du tracé du pipeline	O	Les modifications apportées au nouveau pipeline depuis l'évaluation du tracé dans le cadre de l'EES.
Québec	Pipeline	Optimisation du tracé du pipeline (y compris les latéraux de Montréal et de Lévis)	O	Les modifications apportées au nouveau pipeline depuis l'évaluation du tracé dans le cadre de l'EES.
Nouveau-Brunswick	Pipeline	Optimisation du tracé du pipeline	O	Les modifications apportées au nouveau pipeline depuis l'évaluation du tracé dans le cadre de l'EES.

Tableau 3.7-2 Données de référence additionnelles de 2014

Province	Composante du projet		Justification de la mise à jour des données de référence
Alberta	Pipeline		Les études sur le terrain de 2014 n'ont pas été réalisées à temps pour la présentation de l'EES.
	Installations	Terminal de réservoirs	Les études sur le terrain relatives au terminal de réservoirs de Hardisty D n'ont pas été réalisées à temps pour la présentation de l'EES.
		Poste de contrôle de la pression	Les études sur le terrain relatives au poste de contrôle de la pression de Burstall n'ont pas été réalisées à temps pour la présentation de l'EES.
Saskatchewan et Manitoba	Installations	Stations de pompage et routes d'accès permanentes connexes	Les relevés propres aux espèces concernant les stations de pompage et les routes d'accès permanentes connexes n'ont pas été réalisés à temps pour la présentation de l'EES.
Nord de l'Ontario	Installations	Stations de pompage et routes d'accès permanentes connexes	Les inventaires de 2014 n'ont pas été inclus à temps pour la présentation de l'EES.
Est de l'Ontario	Installations	Stations de pompage et routes d'accès permanentes connexes	Les inventaires de 2014 n'ont pas été inclus à temps pour la présentation de l'EES.
Québec	Installations	Stations de pompage	Les inventaires de 2014 n'ont pas été inclus à temps pour la présentation de l'EES.
Nouveau-Brunswick	Installations	Stations de pompage et routes d'accès permanentes connexes	Les inventaires de 2014 n'ont pas été inclus à temps pour la présentation de l'EES.

3.7.2 Résumé des données de référence additionnelles

Un résumé des inventaires réalisés en 2014 est fourni dans le tableau 3.7-3. Des renseignements détaillés concernant les données de référence présentées ci-dessous sont fournis dans le rapport de données techniques (RDT) sur la faune et l'habitat faunique dans le volume 11.

Tableau 3.7-3 Inventaires réalisés en 2014

Province	Inventaire et date	Sources
Alberta	<ul style="list-style-type: none"> • Leks du Tétràs à queue fine (avril 2014) • Nids de rapaces (avril et mai 2014) • Amphibiens nocturnes (mai et juin 2014) • Oiseaux nicheurs et Chevêches des terriers (juin 2014) • Hibernacles de serpents (mai et septembre 2014) • Inventaire du rat kangourou d'Ord (septembre 2014) 	RDT sur la faune et l'habitat faunique (Alberta), volume 11
Saskatchewan et Manitoba	<ul style="list-style-type: none"> • Leks du Tétràs à queue fine et étude sur l'habitat des ongulés (avril et mai 2014; latéral de Cromer) • Amphibiens nocturnes et chélydres serpentines (mai 2014; latéral de Cromer) • Amphibiens diurnes (juin 2014; modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada) • Oiseaux nicheurs et Chevêches des terriers (juin 2014; latéral de Cromer) • Oiseaux nicheurs et Chevêches des terriers (juin 2014; stations de pompage) • Amphibiens nocturnes (mai 2014; stations de pompage) • Relevés de reconnaissance fauniques (juin 2014; stations de pompage) • Observations des chélydres serpentines, des oiseaux nicheurs, des scinques des Prairies, des amphibiens nocturnes et des ongulés (mai à juillet 2014; franchissement de cours d'eau de la rivière Assiniboine) 	RDT sur la faune et l'habitat faunique (Saskatchewan et Manitoba), volume 11
Nord de l'Ontario	<ul style="list-style-type: none"> • Relevés des oiseaux nicheurs : points d'écoute et recherches de zone (mai et juin 2014) • Évaluation de l'habitat faunique (mai et juin 2014; stations de pompage, modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada) • Relevés des rainettes faux-grillons de l'Ouest (avril et mai 2014; stations de pompage dans l'aire de répartition de l'espèce) 	RDT sur la faune et l'habitat faunique (nord de l'Ontario), volume 11

Tableau 3.7-3 Inventaires réalisés en 2014

Province	Inventaire et date	Sources
Est de l'Ontario	<ul style="list-style-type: none"> • Relevés des sites d'hivernage des tortues (mai 2014) • Relevés des rainettes faux-grillons de l'Ouest (mai 2014) • Relevés de la Buse à épaulettes (avril 2014) • Évaluation de l'habitat des chauves-souris et relevés des nids de rapaces (avril 2014) • Relevés des oiseaux nicheurs des marais (Petit Blongios) (juin et juillet 2014) • Relevés des oiseaux crépusculaires (Engoulevant bois-pourri) (juin 2014) 	RDT sur la faune et l'habitat faunique (est de l'Ontario), volume 11
Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Relevés des amphibiens et des reptiles (mai à septembre 2014) 	RDT sur les amphibiens et les reptiles (Québec), volume 11
	<ul style="list-style-type: none"> • Relevés des rapaces (mai 2014) 	RDT sur les rapaces (Québec), volume 11
	<ul style="list-style-type: none"> • Relevés des oiseaux nicheurs (juin 2014) 	RDT sur les oiseaux nicheurs (Québec), volume 11
		RDT sur les ongulés (Québec), volume 11
Nouveau-Brunswick	<ul style="list-style-type: none"> • Relevés des amphibiens et des reptiles (mai et juin 2014) • Évaluation de l'habitat de la tortue des bois (mai et juin 2014) • Relevés des nids de rapaces et de hérons (mai 2014) • Relevés des hiboux nocturnes (avril et mai 2014) • Relevés des hiboux des marais (juin 2014) • Relevés des oiseaux nicheurs (juin et juillet 2014) • Relevé d'hiver des ongulés (février 2014) • Relevés des nichoirs à chauve-souris (juin 2014) 	RDT sur la faune et l'habitat faunique (Nouveau-Brunswick), volume 11

3.7.2.1 Alberta

DISPONIBILITÉ DE L'HABITAT FAUNIQUE

Étant donné que l'empreinte du projet n'a pas changé en Alberta, la disponibilité initiale de l'habitat faunique pour la ZDP, la ZEL et la ZER est la même que celle indiquée dans l'EES (voir le tableau 9-6, section 9.2.2.2 de la partie A du volume 2 de l'EES).

OBSERVATIONS DE LA FAUNE

En 2014, un certain nombre de relevés fauniques ont été réalisés le long du tronçon de l'Alberta, notamment des relevés des amphibiens nocturnes, des hibernacles de serpents, des leks du Tétràs à queue fine, des nids de rapaces, des oiseaux nicheurs, des Chevêches des terriers ainsi que des inventaires du rat kangourou d'Ord afin de déterminer le statut des colonies historiques. De plus, des relevés de reconnaissance de l'habitat faunique, des amphibiens nocturnes, des leks du Tétràs à queue fine et des oiseaux nicheurs ont également été effectués au terminal de réservoirs de Hardisty D. À l'exception des relevés des leks du Tétràs à queue fine, les mêmes relevés réalisés au terminal de réservoirs de Hardisty D ont été effectués à la station de contrôle de la pression de Burstall.

Les observations des espèces fauniques d'intérêt pour la conservation et les principales caractéristiques de l'habitat faunique déterminées au cours des inventaires de 2013 et 2014 (combinés) sont résumées ci-dessous afin de fournir une mise à jour complète des résultats des inventaires de 2013 indiqués dans l'EES.

- On a confirmé que 43 milieux humides servant à la reproduction des amphibiens chevauchent la ZDP ou sont présents dans un rayon de 100 mètres de celle-ci, et 22 milieux humides supplémentaires servant à la reproduction ont été observés dans la ZEL. Les espèces d'amphibiens d'intérêt pour la conservation observées comprenaient le crapaud des plaines, le crapaud des steppes, le crapaud du Canada et la grenouille léopard (EP).
- Trois hibernacles de serpents actifs ont été repérés du côté nord-ouest de la rivière Red Deer : un hibernacle mixte contenant une variété d'espèces de serpents (80 crotales de l'ouest, 1 couleuvre à nez mince des Prairies et 1 couleuvre des Plaines) à 517 mètres au sud de la ZDP, un hibernacle de crotales de l'ouest (2 individus) à 317 mètres au sud de la ZDP et un hibernacle mixte (5 crotales de l'ouest et une couleuvre à nez mince des Prairies) à 217 mètres au nord de la ZDP.
- Deux hibernacles de serpents actifs ont été repérés à la rivière Saskatchewan Sud : un hibernacle de crotales de l'ouest (4 individus) à 156 mètres de la ZDP et un autre hibernacle de crotales de l'ouest (8 individus) à 341 mètres de la ZDP.
- On a observé 25 leks actifs du Tétràs à queue fine dans la ZEL. Sur ce total, 19 leks ont été observés dans un rayon de 500 mètres de la ZDP.
- Deux espèces en péril (la Buse rouilleuse, le Hibou des marais) et six espèces de rapaces d'intérêt pour la conservation (le Pygargue à tête blanche, le Busard Saint-Martin, la Buse de Swainson, l'Aigle royal, la Crécerelle d'Amérique et le Faucon des prairies) ont été observées dans la ZEL.
- On a observé 101 nids de rapaces (dont huit nids de Buse rouilleuse) dans la ZEL.

- Des relevés des Chevêches des terriers ont été effectués pour un total de 94 sites au sein de la zone d'étude : 78 sites en 2013 et 16 sites en 2014. Aucune Chevêche des terriers n'a été observée.
- Six oiseaux migrateurs EP ont été observés dans la ZEL : le Courlis à long bec, l'Engoulevent d'Amérique, la Pie-grièche migratrice, le Pipit de Sprague, le Plectrophane à ventre noir et le Plectrophane de McCown. De plus, on a observé 17 oiseaux migrateurs EFIC dans la ZEL.
- Trois mammifères EFIC ont été observés dans la ZEL : l'antilopâtre et le blaireau d'Amérique ainsi que deux colonies actives de souris à abajoues des Plaines dans un rayon de 105 mètres et de 545 mètres de la ZDP.

Pour une discussion plus détaillée des méthodes de relevés fauniques de référence et des résultats, y compris les observations des EFIC et des EP en 2013-2014, consulter le RDT de l'Alberta (volume 11).

3.7.2.2 Saskatchewan et Manitoba

DISPONIBILITÉ DE L'HABITAT FAUNIQUE

Même si la ZDP du latéral de Cromer est légèrement plus petite (environ 9 ha) en raison de l'optimisation du tracé du pipeline et que la ZDP de conversion du pipeline est un peu plus importante (39 ha) en raison des modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada, la disponibilité relative des habitats fauniques au sein de la ZDP est semblable (une différence inférieure à 2,5 %) (tableau 3.7-4) à celle indiquée dans l'EES (voir le tableau 9-7, section 9.2.2.2 de la partie B du volume 2 de l'EES).

OBSERVATIONS DE LA FAUNE

En 2014, des relevés de reconnaissance de l'habitat faunique ainsi que des relevés des amphibiens nocturnes et diurnes, des chélydres serpentines, des leks du Tétràs à queue fine, des oiseaux nicheurs et des Chevêches des terriers ont été réalisés le long des tronçons de la Saskatchewan et du Manitoba.

Les observations des espèces fauniques d'intérêt pour la conservation et les principales caractéristiques de l'habitat faunique déterminées au cours des inventaires de 2013 et 2014 (combinés) sont résumées ci-dessous afin de fournir une mise à jour complète des résultats des inventaires de 2013 indiqués dans l'EES.

- Des crapauds du Canada (EFIC) et grenouilles léopards (EP) ont été observés dans la ZDP de remplacement du franchissement de cours d'eau de la rivière Assiniboine.
- Deux milieux humides servant à la reproduction du crapaud du Canada et deux servant à la reproduction du crapaud des steppes ont été repérés dans un rayon de 500 mètres de la ZDP de la station de pompage de Cabri.
- Seize milieux humides servant à la reproduction d'espèces d'amphibiens d'intérêt pour la conservation ont été repérés dans un rayon de 500 mètres de la ZDP du latéral de Cromer, deux leks du Tétràs à queue fine, deux milieux humides servant à la reproduction du Petit Blongios et deux servant à la reproduction du Butor d'Amérique ainsi qu'une colonie de Guifettes noires.
- On a observé deux leks du Tétràs à queue fine dans la ZEL du latéral de Cromer.

- Deux terriers du blaireau d'Amérique ont été observés dans la ZEL du latéral de Cromer.
- Neuf espèces d'oiseaux migrateurs d'intérêt pour la conservation ont été observées dans la ZEL, dont quatre qui sont associées à un habitat ouvert et cinq à un habitat humide.
- Deux milieux humides servant à la reproduction du Petit Blongios et deux servant à la reproduction du Butor d'Amérique ainsi qu'une colonie de Guifettes noires ont été repérés à l'intérieur des marges de recul recommandées par rapport à la ZDP du latéral de Cromer.
- Un milieu humide servant à la reproduction du Petit Blongios (EP) a été repéré au sein de la ZDP de la station de pompage de Moosomin et dans un rayon de 400 mètres de la ZDP du terminal de réservoirs de Moosomin.

Pour une discussion plus détaillée des méthodes de relevés fauniques de référence et des résultats, y compris les observations des EFIC et des EP en 2013-2014, consulter le RDT de la Saskatchewan et du Manitoba (volume 11).

Tableau 3.7-4 Disponibilité de l'habitat faunique pour le scénario de l'état de référence dans la ZDP, la ZEL et la ZER de la Saskatchewan et du Manitoba

Couverture terrestre	ZDP		ZEL		ZER	
	Superficie (ha)	Pourcentage de la ZDP	Superficie (ha)	Pourcentage de la ZEL	Superficie (ha)	Pourcentage de la ZER
Latéral de Cromer (emprise du pipeline, station de pompage du latéral de Cromer et terminal de réservoirs de Moosomin)						
Terres aménagées	0	0,0 %	2,5	0,02 %*	1 729,2	0,7 %*
Terres stériles/non végétalisées	0	0,0 %	0	0,0 %	1,2	< 0,01 %
Terres de cultures annuelles	216,7	76,0 %*	8 665,3	70,7 %*	157 254,3	67,1 %*
Cultures vivaces et pâturages	31,7	11,1 %*	1 832,4	15,0 %*	31 431,0	13,4 %*
Terres exposées	0	0,0 %	3,5	0,03 %	95,1	0,4 %
Prairies	29,5	10,4 %*	1 108,2	9,0 %*	30 429,0	13,0 %
Terres arbustives	0	0,0 %	48,2	0,4 %	828,4	0,4 %*
Forêt caducifoliée	5,5	1,9 %	556,6	4,5 %*	11 394,8	4,9 %*
Eau	0	0,0 %	13,5	0,1 %	335,1	0,1 %*
Milieu humide	1,5	0,5 %	25,9	0,2 %	983,2	0,4 %*
Total	285	100 %	12 256,1	100 %	234 481,3	100 %

Tableau 3.7-4 Disponibilité de l'habitat faunique pour le scénario de l'état de référence dans la ZDP, la ZEL et la ZER de la Saskatchewan et du Manitoba

Couverture terrestre	ZDP		ZEL		ZER	
	Superficie (ha)	Pourcentage de la ZDP	Superficie (ha)	Pourcentage de la ZEL	Superficie (ha)	Pourcentage de la ZER
Stations de pompage le long de la conversion (y compris les routes d'accès permanentes) et des modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada						
Terres aménagées	3,7	1,6 %	246,9	1,9 %*	29 452,5	1,8 %
Terres stériles/non végétalisées	0,7	0,3 %*	21,5	0,2 %	3 650,7	0,2 %
Terres de cultures annuelles	155,0	66,3 %*	7 930,9	61,6 %*	929 079,8	57,6 %*
Cultures vivaces et pâturages	28,9	12,4 %*	1 055,1	8,2 %*	166 795,0	10,3 %*
Terres exposées	2,0	0,9 %*	91,6	0,7 %*	2 354,6	0,2 %*
Prairies	22,8	9,8 %*	1 536,0	11,9 %*	214 822,6	13,3 %*
Terres arbustives	0,3	0,1 %*	148,6	1,2 %*	17 790,5	1,1 %*
Forêt caducifoliée	8,9	3,8 %	694,6	5,4 %*	84 617,9	5,2 %*
Forêt de conifères	2,7	1,2 %*	253,0	2,0 %*	33 284,4	2,1 %
Forêt mixte	4,7	2,0 %*	177,1	1,4 %*	12 951,8	0,8 %
Eau	1,2	0,5 %	125,0	1,0 %*	33 005,5	2,1 %*
Milieu humide	2,9	1,2 %*	586,0	4,6 %*	85 936,3	5,3 %*
Total	233,7	100 %	12 866,3	100 %	1 613 741,6	100 %
REMARQUE :						
* Représente un changement par rapport à l'EES.						

3.7.2.3 Nord de l'Ontario

PRINCIPALES AIRES D'HABITAT FAUNIQUE

CARIBOU DES BOIS

En vertu de la *Loi sur les espèces en péril (LEP)* du gouvernement fédéral, l'habitat essentiel est défini comme étant « l'habitat nécessaire à la survie ou au rétablissement d'une espèce sauvage inscrite, qui est désigné comme tel dans un programme de rétablissement ou un plan d'action élaboré à l'égard de l'espèce » (gouvernement du Canada, 2002). L'habitat essentiel du caribou des bois a été désigné dans le *programme de rétablissement du caribou des bois, population boréale, au Canada* du gouvernement fédéral (Environnement Canada, 2012). Comme il a été indiqué dans l'EES, il est possible que l'habitat essentiel du caribou des bois soit présent dans la ZEL du projet. Une évaluation quantitative concernant l'habitat essentiel du caribou des bois est fournie à la section 3.8.

RAINETTE FAUX-GRILLON DE L'OUEST

L'habitat essentiel de la rainette faux-grillon de l'Ouest a été désigné dans le *programme de rétablissement de la rainette faux-grillon de l'Ouest, population des Grands Lacs et Saint-Laurent et du Bouclier canadien au Canada*. (Environnement Canada, 2014). Comme il a été indiqué dans l'EES, il est possible que l'habitat essentiel de la rainette faux-grillon de l'Ouest soit présent dans la ZDP ou la ZEL du projet. La portée de l'évaluation pour cette espèce est fournie à la section 3.7.3.1.

DISPONIBILITÉ DE L'HABITAT FAUNIQUE

Même si la ZDP du nord de l'Ontario a légèrement augmenté (17 ha) en raison des modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada, la disponibilité relative des habitats fauniques au sein de la ZDP est semblable (une différence inférieure à 1 %) (tableau 3.7-5) à celle indiquée dans l'EES (voir le tableau 9-6, section 9.2.2.2 de la partie C1 du volume 2 de l'EES).

OBSERVATIONS DE LA FAUNE

Des évaluations générales de l'habitat faunique et des relevés des oiseaux nicheurs ont été effectués pour 26 des 28 stations de pompage et pour 20 des 26 routes d'accès permanentes.

Les observations des espèces fauniques d'intérêt pour la conservation et les principales caractéristiques de l'habitat faunique déterminées au cours des inventaires de 2013 et 2014 (combinés) sont résumées ci-dessous afin de fournir une mise à jour complète des résultats des inventaires de 2013 indiqués dans l'EES.

Aucune espèce d'amphibiens d'intérêt pour la conservation n'a été observée au franchissement de cours d'eau de la rivière Madawaska. Toutefois, un habitat de reproduction approprié pour les amphibiens a été repéré dans la ZDP et la ZEL de la rivière Rideau.

- Dans l'ensemble, aucun habitat convenant à l'hivernage, à la nidification ou à la saison active n'a été observé pour la tortue mouchetée au remplacement du franchissement de cours d'eau de la rivière

Madawaska, mais la ZDP pourrait offrir un habitat propre à la nidification ou à la saison active en ce qui concerne la chélydre serpentine et la tortue géographique.

- L'habitat aquatique au remplacement du franchissement de cours d'eau de la rivière Rideau est susceptible d'offrir un habitat d'alimentation pour la chélydre serpentine ainsi qu'un habitat d'alimentation et d'hivernage pour la tortue géographique. On a observé par hasard l'Hirondelle rustique en train de nicher dans la zone d'étude sous le pont de Stewartville, qui est situé à environ 250 mètres au nord-ouest du lieu de remplacement du franchissement de cours d'eau de la rivière Madawaska.
- Dix espèces d'oiseaux migrateurs d'intérêt pour la conservation ont été observées aux stations de pompage et aux routes d'accès. Ces espèces étaient les suivantes : le Pygargue à tête blanche, l'Engoulevent d'Amérique, le Moucherolle à côtés olive, le Pioui de l'Est, l'Hirondelle de rivage, l'Hirondelle rustique, la Paruline du Canada, le Goglu des prés, la Sturnelle des prés et le Quiscale rouilleux. En général, les espèces d'oiseaux migrateurs d'intérêt pour la conservation ont été observées à 38 % aux stations de pompage (10 de 26) et à 15 % (3 de 20) sur les routes d'accès permanentes aux stations de pompage.
- L'Hirondelle de rivage, l'Hirondelle rustique, le Goglu des prés et la Sturnelle des prés sont des espèces menacées à l'échelle provinciale dont l'habitat est protégé en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition* (LEVD).
- Aucune espèce d'amphibiens d'intérêt pour la conservation n'a été observée aux stations de pompage. Les évaluations générales de l'habitat faunique ont recensé trois stations de pompage situées dans l'aire de répartition de la rainette faux-grillon de l'Ouest (Pembroke, Renfrew et Stittsville). Un examen des renseignements existants a indiqué que des caractéristiques d'habitat appropriées pour la rainette faux-grillon de l'Ouest pouvaient être présentes à deux stations de pompage (Stittsville et Pembroke); toutefois, il a été impossible d'effectuer des relevés pour confirmer l'occupation en raison d'un manque d'accès aux terres.
- Aucune espèce de tortues ou de serpents d'intérêt pour la conservation n'a été observée aux stations de pompage. Les évaluations générales de l'habitat faunique ont recensé trois stations de pompage (Kenora, Vermilion Bay, Marten River) comportant des caractéristiques d'habitat qui pourraient convenir aux hibernacles des serpents.
- Un habitat potentiel d'hivernage pour les tortues a été observé à trois stations de pompage : Nipigon, Mattice et Mattawa. Aucune tortue n'a été observée.
- Aucun nid de branches de rapaces n'a été observé aux stations de pompage ou sur les routes d'accès permanentes aux stations de pompage pendant la réalisation des relevés de la faune et de la végétation. Toutefois, on a observé des rapaces dans des habitats appropriés au cours des relevés d'oiseaux nicheurs, et il est donc probable qu'ils nichent dans cette zone.
- À l'exception d'un Pygargue à tête blanche volant au-dessus de la modification du tracé du pipeline autour de la vanne de canalisation principale 65, aucune EFIC n'a été observée aux modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada.

Pour une discussion plus détaillée des méthodes de relevés fauniques de référence et des résultats, y compris les observations des EFIC et des EP en 2013-2014, consulter le RDT du nord de l'Ontario (volume 11).

3.7.2.4 Est de l'Ontario

PRINCIPALES AIRES D'HABITAT FAUNIQUE

RAINETTE FAUX-GRILLON DE L'OUEST

L'habitat essentiel de la rainette faux-grillon de l'Ouest a été désigné dans le *programme de rétablissement de la rainette faux-grillon de l'Ouest, population des Grands Lacs et Saint-Laurent Laurent et du Bouclier canadien au Canada* (Environnement Canada, 2014). Comme il a été indiqué dans l'EES, il est possible que l'habitat essentiel de la rainette faux-grillon de l'Ouest soit présent dans la ZDP ou la ZEL du projet. La portée de l'évaluation pour cette espèce est fournie à la section 3.7.3.1.

DISPONIBILITÉ DE L'HABITAT FAUNIQUE

Même si la ZDP de l'est de l'Ontario est légèrement plus importante (12 ha) en raison de l'optimisation du pipeline, la disponibilité relative des habitats fauniques au sein de la ZDP est semblable (une différence inférieure à 1 %) (tableau 3.7-6) à celle indiquée dans l'EES (voir le tableau 9-6, section 9.2.2.2 de la partie C2 du volume 2 de l'EES).

OBSERVATIONS DE LA FAUNE

Les observations des espèces fauniques d'intérêt pour la conservation et les principales caractéristiques de l'habitat faunique déterminées au cours des inventaires de 2013 et 2014 (combinés) sont résumées ci-dessous afin de fournir une mise à jour complète des résultats des inventaires de 2013 indiqués dans l'EES.

- Des milieux humides servant à la reproduction pour la rainette faux-grillon de l'Ouest ont été repérés dans la ZEL des stations de pompage d'Alexandria et d'Iroquois. Il existe un habitat potentiel pour les amphibiens, y compris la rainette faux-grillon de l'Ouest, dans la ZDP de la station de pompage d'Iroquois, mais il n'y en a aucun dans la ZDP de la station de pompage d'Alexandria.
- Un total de 33 milieux humides servant à la reproduction de la rainette faux-grillon de l'Ouest ont été repérés dans la ZEL du nouveau pipeline. Sur ce total, 30 milieux (91 %) chevauchent la ZDP.
- Deux espèces de tortues (la tortue peinte et la chélydre serpentine) ont été observées dans sept sites de relevés. Aucune tortue mouchetée ou tortue géographique n'a été observée au cours des relevés systématiques; toutefois, une tortue mouchetée a été observée par hasard dans la ZDP. L'habitat de la tortue mouchetée est désigné dans la ZEL et protégé en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition* (LEVD) de l'Ontario.
- Aucun nid d'espèces de rapaces d'intérêt pour la conservation n'a été enregistré; toutefois, on a observé 15 nids de branches de rapaces dans la ZEL, qui étaient tous inoccupés.
- Deux espèces d'oiseaux migrateurs d'intérêt pour la conservation ont été enregistrées dans la ZDP de la station de pompage d'Iroquois : la Grive des bois et le Pioui de l'Est. Deux autres Piouis de l'Est et une autre Grive des bois ont été observés au sein de la ZEL de la station de pompage d'Iroquois.

- Aucune EFIC n'a été observée dans la ZDP de la station de pompage d'Alexandria. Toutefois, il y avait cinq EFIC au sein de la ZEL : le Goglu des prés, la Sturnelle des prés, l'Hirondelle rustique, la Grive des bois et le Martinet ramoneur.
- Au sein de la ZEL, le Goglu des prés était l'espèce d'oiseaux des prairies en péril la plus abondante et le Pioui de l'Est était l'espèce d'oiseaux forestiers en péril la plus nombreuse.
- Un total de 65 sites forestiers ont été désignés en tant qu'habitat potentiel de repos maternel pour les chauves-souris le long de la ZEL du nouveau pipeline.

Pour une discussion plus détaillée des méthodes de relevés fauniques de référence et des résultats, y compris les observations des EFIC et des EP en 2013-2014, consulter le RDT de l'est de l'Ontario (volume 11).

Tableau 3.7-5 Disponibilité de l'habitat faunique pour le scénario de l'état de référence dans la ZDP, la ZEL et la ZER du nord de l'Ontario

Couverture terrestre	ZDP		ZEL		ZER	
	Superficie (ha)	Pourcentage de la ZDP	Superficie (ha)	Pourcentage de la ZEL	Superficie (ha)	Pourcentage de la ZER
Terres aménagées	92	21,9 %	1 873,0	6,3 %*	60 035,6	2,2 %
Terres exposées	20,6	4,9 %*	386,2	1,3 %*	13 820,5	0,5 %
Terres stériles/non végétalisées	0	0,0 %	1,0	0,003 %	347,9	0,01 %*
Roches/moellons	0	0,0 %	1,63	0,006 %	2 679,2	0,1 %*
Strate muscinale	0	0,0 %	0	0,0 %	74,7	0,003 %
Terres de cultures annuelles	18,1	4,3 %*	597,9	2,0 %*	70 720,8	2,6 %*
Cultures vivaces et pâturages	35,2	8,4 %	2 071,7	7,0 %*	112 550,4	4,1 %*
Prairies/herbes	82,9	19,7 %*	4 014,3	13,5 %*	188 897,8	6,8 %*
Terres arbustives	3,5	0,8 %	97,7	0,3 %*	22 211,1	0,8 %*
Forêt caducifoliée	19,9	4,7 %	2 102,7	7,1 %*	235 634,6	8,5 %*
Forêt mixte	104,1	24,8 %*	12 394,0	41,7 %*	1 166 431,8	42,2 %*
Forêt de conifères	42,7	10,2 %	4 052,3	13,6 %*	471 577,4	17,0 %*
Milieu humide	0	0,0 %*	683,0	2,3 %*	146 440,2	5,3 %*
Eau	0,1	0,03 %	1 392,3	4,7 %*	271 735,8	9,8 %*

Tableau 3.7-5 Disponibilité de l'habitat faunique pour le scénario de l'état de référence dans la ZDP, la ZEL et la ZER du nord de l'Ontario

Couverture terrestre	ZDP		ZEL		ZER	
	Superficie (ha)	Pourcentage de la ZDP	Superficie (ha)	Pourcentage de la ZEL	Superficie (ha)	Pourcentage de la ZER
Aucune donnée (nuages, ombre)	0,18	0,05 %	22,0	0,07 %	4 471,5	0,16 %*
Total	420,0	100 %	29 698,6	100 %	2 767 629,2	100 %
REMARQUE :						
* Représente un changement par rapport à l'EES.						

Tableau 3.7-6 Disponibilité de l'habitat faunique pour le scénario de l'état de référence dans la ZDP, la ZEL et la ZER de l'est de l'Ontario

Couverture terrestre	ZDP		ZEL		ZER	
	Superficie (ha)	Pourcentage de la ZDP	Superficie (ha)	Pourcentage de la ZEL	Superficie (ha)	Pourcentage de la ZER
Terres aménagées	2,7	0,4 %*	320,3	1,4 %*	8 083,8	2,1 %
Terres exposées	0,3	0,0 %	31,3	0,1 %	1 773,4	0,5 %
Terres stériles/non végétalisées	0	0,0 %	0	0,0 %	113,6	0,03 %
Terres de cultures annuelles	205,7	31,6 %*	5 991,6	27,0 %*	101 400,5	26,2 %
Cultures vivaces et pâturages	163,9	25,1 %	5 096,8	23,0 %*	73 245,5	19,0 %*
Prairies/herbes	11,8	1,8 %	393,7	1,8 %	6 688,2	1,7 %
Terres arbustives	1,5	0,2 %	42,9	0,2 %	3 047,6	0,8 %
Forêt caducifoliée	209,4	32,1 %	7 316,4	33,0 %*	80 070,0	20,7 %*
Forêt mixte	28,0	4,3 %*	1 210,0	5,5 %*	22 774,5	6,2 %*
Forêt de conifères	27,5	4,2 %*	1 434,9	6,5 %*	13 302,2	3,4 %*
Milieu humide	0,8	0,1 %	257,7	1,2 %	2 765,3	0,7 %
Eau	0,2	0,02 %	65,5	0,3 %	17 884,1	4,6 %
Total	651,7	100 %	22 161,1	100 %	332 339,4	100 %
REMARQUE :						
* Représente un changement par rapport à l'EES.						

3.7.2.5 Québec

PRINCIPALES AIRES D'HABITAT FAUNIQUE

Les principales aires d'habitat faunique se rapportent aux aires protégées à l'échelle provinciale et fédérale ou aux aires reconnues comme étant hautement valorisées en raison de leurs caractéristiques uniques et de leurs utilisations fauniques, mais qui ne sont pas nécessairement protégées en vertu d'une loi. Pour obtenir une description détaillée des principales aires d'habitat faunique, consulter la section 9 de la partie D du volume 2 de l'EES.

Conformément à l'optimisation des composantes du projet, le degré de chevauchement avec les principales aires d'habitat faunique a fait l'objet d'une évaluation plus approfondie (tableau 3.7-7). La ZDP optimisée du nouveau pipeline évite maintenant trois aires principales d'habitat faunique, notamment la réserve naturelle de l'Archipel-du-Mitan, les habitats désignés du rat musqué de Rivière-des-Prairies et les aires de confinement du cerf de Virginie à Montmagny. Il n'y a pas d'aire principale d'habitat faunique dans la ZDP des stations de pompage.

Tableau 3.7-7 Principales aires d'habitat faunique au Québec

Type	Nom	Superficie totale (ha)	Tracé préliminaire pris en compte lors du dépôt de l'EES (tracé soumis)		Tracé optimisé pris en compte dans la documentation additionnelle (tracé)	
			Superficie dans la ZDP (ha)	% dans la ZDP	Superficie dans la ZDP (ha)	% dans la ZDP
Réserve naturelle	Archipel-du-Mitan	68,0	3,2	4,7	-	-
	Battures de Saint-Augustin-de-Desmaures ¹	373,7	2,5	0,7	2,5	0,7
Habitats désignés du rat musqué	Rivière-des-Prairies	23,8	1,5	6,5	-	-
Aires de concentration d'oiseaux aquatiques désignées	Îlets Dombourg ¹	338,7	5,4	1,6	5,4	1,6
	Anse du Vieux Moulin ¹	177,2	5,80	3,3	5,8	3,3
Aires de confinement du cerf de Virginie	Portneuf	4 963,2	12,4	0,3	13,5	0,3
	Grondines	2 746,8	19,1	0,7	19,6	0,7
	Cap-Santé	1 608,2	40,2	2,5	40,6	2,5
	Neuville	2 141,2	35,3	1,6	35,0	1,6
	Montmagny	8 932,3	0,3	< 0,01	-	-
	Ruisseau Teed	802,9	0,2	0,03	0,55	0,1

Tableau 3.7-7 Principales aires d'habitat faunique au Québec

Type	Nom	Superficie totale (ha)	Tracé préliminaire pris en compte lors du dépôt de l'EES (tracé soumis)		Tracé optimisé pris en compte dans la documentation additionnelle (tracé)	
			Superficie dans la ZDP (ha)	% dans la ZDP	Superficie dans la ZDP (ha)	% dans la ZDP
Zones importantes pour la conservation des oiseaux	Plaine inondable de Saint-Barthelémy	4 533,3	28,4	0,6	27,3	0,6
REMARQUE :						
¹ On prévoit l'utilisation d'une technique de franchissement sans tranchée.						
SOURCES : MDDEFP, 2013; MRN, 2013-2014; Études d'Oiseaux Canada et Nature Canada, 2012						

DISPONIBILITÉ DE L'HABITAT FAUNIQUE

Même si la ZDP au Québec est légèrement plus petite (près de 160 ha) en raison de l'optimisation du tracé du pipeline, la disponibilité relative des habitats fauniques au sein de la ZDP est semblable (une différence inférieure à 1 %) (tableau 3.7-8) à celle indiquée dans l'EES (voir le tableau 9-5, section 9.2.2.3 de la partie D du volume 2 de l'EES). La seule exception à ces changements est une augmentation de 3 % des zones urbaines et une diminution de 2 % des terres agricoles au sein de la ZDP.

Tableau 3.7-8 Disponibilité initiale de l'habitat faunique dans la ZDP, la ZEL et la ZER du pipeline du Québec

Couverture terrestre	ZDP ¹		ZEL		ZER	
	Superficie (ha) ²	Pourcentage de la ZDP	Superficie (ha) ²	Pourcentage de la ZEL	Superficie (ha) ²	Pourcentage de la ZER
Zones urbaines ³	402,2 (3,5)	9,1 %*	8 606,7	5,9 %*	117 940,7	7,2 %*
Terres agricoles	1 481,5 (33,3)	33,7 %*	45 416,3	31,0 %*	446 599,2	27,2 %*
Forêt de conifères	411,4 (17,0)	9,3 %*	14 340,9	9,8 %*	162 169,2	9,9 %*
Forêt mixte	874,0 (33,9)	19,9 %*	30 804,9	21,0 %*	356 129,9	21,7 %*
Forêt caducifoliée	634,1 (8,9)	14,4 %*	26 882,2	18,4 %*	322 031,6	19,6 %*
Zones herbacées et arbustives	140,2 (0,6)	3,2 %*	2 761,0	1,9 %*	25 005,4	1,5 %*
Milieu humide ⁴	291,8 (7,4)	6,6 %*	11 168,7	7,6 %*	102 191,5	6,2 %*
Eau	41,6	1,0 %*	2 004,9	1,4 %*	49 431,9	3,0 %*

Tableau 3.7-8 Disponibilité initiale de l'habitat faunique dans la ZDP, la ZEL et la ZER du pipeline du Québec

Couverture terrestre	ZDP ¹		ZEL		ZER	
	Superficie (ha) ²	Pourcentage de la ZDP	Superficie (ha) ²	Pourcentage de la ZEL	Superficie (ha) ²	Pourcentage de la ZER
Autre	124,8 (5,6)	2,8 %*	4 326,4	3,0 %*	59 948,8	3,7 %*
TOTAL⁴	4126,1 (110,2)	100,0	13 630,3	100,0	1 641 448,2	100,0

REMARQUES :

¹ Les nombres entre parenthèses représentent les empreintes des stations de pompage. Le pourcentage de la ZDP ne comprend pas les empreintes des stations de pompage en raison du chevauchement potentiel avec l'emprise du pipeline.

² Les superficies ont été calculées selon les données géoréférencées de l'ÉQM du MRN et l'empreinte préliminaire, et seront ajustées plus tard en fonction de l'empreinte finale et des données d'inventaire détaillées.

³ Les zones urbaines se rapportent aux zones résidentielles, commerciales, institutionnelles et industrielles, y compris les sablières, les gravières et les carrières.

⁴ Les types d'habitat s'excluent mutuellement à l'exception de la catégorie d'habitat du milieu humide qui peut aussi faire partie de la forêt caducifoliée, de la forêt mixte ou de la forêt de conifères (forêts marécageuses).

* Représente un changement par rapport à l'EES.

OBSERVATIONS DE LA FAUNE

Les observations des espèces fauniques d'intérêt pour la conservation (EFIC) déterminées durant les inventaires de 2013 et 2014 sont résumées ci-dessous.

- Les données préliminaires et partielles sur le terrain (relevés de 2013) présentées dans l'EES indiquaient la présence de 19 EFIC. Toutefois, en date du 15 septembre 2014, les données sur le terrain à jour (y compris les relevés de 2013 et 2014) confirment maintenant la présence de 24 EFIC (tableau 3.7-9).
- Les espèces d'amphibiens et de rapaces d'intérêt pour la conservation observées sont les mêmes espèces qui ont été relevées au cours des inventaires de 2013 et présentées dans l'EES (la salamandre sombre du nord, la salamandre à quatre orteils, la grenouille des marais, le Pygargue à tête blanche et le Faucon pèlerin).
- Une espèce de reptile en péril (EP – la tortue géographique) a été retirée de la liste des espèces observées étant donné qu'elle a été enregistrée à l'extérieur des limites de la ZEL du tracé du pipeline optimisé.
- Une nouvelle EP (la couleuvre tachetée) a été observée au cours des inventaires de 2014 au sein de la ZEL du tracé du pipeline optimisé.
- Deux espèces d'oiseaux en péril supplémentaires ont été observées dans la ZEL, l'Engoulevent d'Amérique et le Quiscale rouilleux, et deux autres EFIC, l'Hirondelle de rivage et la Grive des bois.
- Le nombre d'espèces de mammifères d'intérêt pour la conservation observées en 2013 (l'orignal et le cerf de Virginie) n'a pas changé par rapport au nombre présenté dans l'EES.

Tableau 3.7-9 Nombre d'EFIC enregistrées au cours des relevés au sein de la ZEL du pipeline du Québec

Groupes	Tracé préliminaire pris en compte lors du dépôt de l'EES* (tracé soumis)			Tracé optimisé pris en compte dans la documentation additionnelle** (tracé)		
	EP	EFIC	Total	EP	EFIC	Total
Amphibiens	0	3	3	0	3	3
Reptiles	2	3	5	2	3	5
Rapaces	2	0	2	2	0	2
Oiseaux nicheurs	4	3	7	6	6	12
Mammifères terrestres	-	2	2	-	2	2
Total	8	11	19	10	14	24
SOURCES :						
* Données préliminaires et partielles sur le terrain (relevés de 2013)						
** Données sur le terrain comprenant les relevés de 2013 et 2014 en date du 15 septembre 2014						

Pour une discussion plus détaillée des méthodes de relevés fauniques de référence et des résultats, y compris les observations des EFIC et des EP en 2013-2014, consulter le RDT du Québec pour les amphibiens et les reptiles, les rapaces, les oiseaux nicheurs et les ongulés (volume 11).

3.7.2.6 Nouveau-Brunswick

DISPONIBILITÉ DE L'HABITAT FAUNIQUE

Même si la ZDP du Nouveau-Brunswick a légèrement augmenté (26 ha) en raison de l'optimisation du pipeline, la disponibilité relative des habitats fauniques au sein de la ZDP est semblable (une différence inférieure à 2 %) (tableau 3.7-10) à celle indiquée dans l'EES (voir le tableau 9-6, section 9.2.2.2 de la partie E du volume 2).

Tableau 3.7-10 Disponibilité initiale de l'habitat faunique dans la ZDP, la ZEL et la ZER du Nouveau-Brunswick

Classe de couverture terrestre ¹		ZDP		ZEL		ZER	
		Superficie (ha)	Pourcentage de la ZDP	Superficie (ha)	Pourcentage de la ZEL	Superficie (ha)	Pourcentage de la ZER
Forêt	Coupe à blanc	0,8	< 0,1 %	58,6	< 0,1 %	2 025,3	0,2 %
	Feuillus matures ou surmatures	295,8	11,7 %*	10 912,7	12,6 %*	150 669,4	12,5 %*
	Forêts mixtes matures ou surmatures	116,8	4,6 %*	4 476,0	5,2 %*	58 126,5	4,8 %
	Résineux matures ou surmatures	233,0	9,2 %*	9 222,6	10,6 %*	127 986,7	10,6 %
	Feuillus régénérés ou au stade de gaulis	130,8	5,2 %*	5 024,1	5,8 %*	61 545,2	5,1 %
	Forêts mixtes régénérées ou au stade de gaulis	80,8	3,2 %*	2 290,6	2,6 %*	23 746,1	2,0 %
	Résineux régénérés ou au stade de gaulis	352,6	14,0 %*	10 139,2	11,7 %*	134 270,7	11,2 %*
	Feuillus jeunes ou immatures	263,8	10,4 %*	9 569,1	11,1 %	127 746,7	10,6 %*
	Forêts mixtes jeunes ou immatures	124,5	4,9 %*	4 201,2	4,8 %*	56 096,4	4,7 %*
	Résineux jeunes ou immatures	406,2	16,1 %*	14 001,6	16,2 %*	173 649,3	14,4 %*
	Forêts (autre)	107,9	4,3 %*	2 898,8	3,3 %*	35 349,4	2,9 %*
Forêt totale		2 113,0	83,6 %	72 794,6	84,4 %	952 021,8	79,1 %

Tableau 3.7-10 Disponibilité initiale de l'habitat faunique dans la ZDP, la ZEL et la ZER du Nouveau-Brunswick

Classe de couverture terrestre ¹		ZDP		ZEL		ZER	
		Superficie (ha)	Pourcentage de la ZDP	Superficie (ha)	Pourcentage de la ZEL	Superficie (ha)	Pourcentage de la ZER
Milieu humide	Milieu humide comprenant des aulnes	16,3	0,6 %*	1 103,4	1,3 %	12 398,2	1,0 %
	Milieu humide boisé	66,9	2,6 %*	3 917,6	4,5 %*	49 719,1	4,1 %
	Marais d'eau douce et lit de cours d'eau	6,6	0,3 %	556,5	0,6 %	6 833,3	0,6 %
	Milieu humide ouvert (arbustes)	8,2	0,3 %*	1 263,9	1,5 %*	17 665,4	1,5 %
Milieu humide total		98,0	3,9 %	6 841,5	7,9 %	86 616,0	7,2 %

Tableau 3.7-10 Disponibilité initiale de l'habitat faunique dans la ZDP, la ZEL et la ZER du Nouveau-Brunswick

Classe de couverture terrestre ¹		ZDP		ZEL		ZER	
		Superficie (ha)	Pourcentage de la ZDP	Superficie (ha)	Pourcentage de la ZEL	Superficie (ha)	Pourcentage de la ZER
Autre	Terres agricoles	65,8	2,6 %*	2 660,0	3,1 %*	53 548,0	4,4 %*
	Terres aménagées	97,1	3,8 %*	3 038,2	3,5 %	54 968,9	4,6 %*
	Terres stériles	0,3	< 0,1 %	12,5	< 0,1 %	690,7	< 0,1 %
	Terres côtières	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	1 221,3	0,1 %*
	Aucune donnée	0,1	< 0,1 %	136,0	0,2 %	26 292,3	6,7 %*
	Ligne de transport d'énergie	147,5	5,8 %*	566,1	0,6 %	2 969,9	0,2 %
	Plan d'eau	5,9	0,2 %	537,9	0,6 %*	25 674,8	2,1 %
Total autre		316,7	12,5 %	6 814,8	8,0 %	165 365,9	13,7 %
Total		2 527,5	100 %	86 586,8	100 %	1 204 003,6	100 %
REMARQUES :							
¹ Les classes de couverture terrestre sont tirées des données de l'inventaire forestier du MRNNB.							
* Représente un changement par rapport à l'EES.							

OBSERVATIONS DE LA FAUNE

Les observations des espèces fauniques d'intérêt pour la conservation et les principales caractéristiques de l'habitat faunique déterminées au cours des inventaires de 2013 et 2014 (combinés) sont résumées ci-dessous afin de fournir une mise à jour complète des résultats des inventaires de 2013 indiqués dans l'EES.

- La modélisation informatique de l'habitat potentiel de la tortue des bois a permis de déterminer 25 franchissements de cours d'eau pouvant comporter un habitat de nidification et 34 sites d'hivernage potentiels, ainsi que 122 autres franchissements de cours d'eau présentant des conditions appropriées à la recherche de nourriture dans la zone d'étude. Les résultats des évaluations de l'habitat ont indiqué que Grande Rivière était le seul cours d'eau qui possédait un habitat particulièrement adapté à la tortue des bois en ce qui concerne les trois caractéristiques de l'habitat (c.-à-d. un habitat d'alimentation, de nidification et d'hivernation).
- Dix-sept cours d'eau présentaient au moins deux caractéristiques de l'habitat adapté à la tortue des bois, dont onze cours d'eau pouvant comporter un habitat de nidification et d'alimentation et six cours d'eau possédant une combinaison d'habitat potentiel d'hivernation et d'alimentation.
- Au cours des inventaires réalisés à l'appui du projet, 45 EFIC ont été observées dans la ZEL, dont 39 oiseaux, 4 mammifères et 2 insectes. Parmi celles-ci, huit sont considérées comme des espèces en péril étant donné qu'elles sont inscrites en vertu de la LEP ou énumérées dans l'annexe A du *Règlement sur les interdictions – Loi sur les espèces en péril* pour le Nouveau-Brunswick : le Pygargue à tête blanche, la Buse à épaulettes, l'Engoulevent d'Amérique, le Moucherolle à côtés olive, la Paruline du Canada, le Quiscale rouilleux, le lynx du Canada et le monarque.
- On a confirmé qu'un certain nombre d'espèces d'oiseaux d'intérêt pour la conservation se reproduisent dans la ZEL, y compris plusieurs espèces de rapaces qui sont connues pour faire preuve d'une fidélité relativement élevée au site de nidification annuel : le Balbuzard pêcheur, le Pygargue à tête blanche et la Petite Buse.

Pour une discussion plus détaillée des méthodes de relevés fauniques de référence et des résultats, y compris les observations des EFIC et des EP en 2013-2014, consulter le RDT du Nouveau-Brunswick (volume 11).

3.7.3 Portée de l'évaluation

Les interactions potentielles du projet liées aux changements apportés aux composantes du projet (c.-à-d. les optimisations du tracé du pipeline, les modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada et le remplacement des ouvrages de franchissement de cours d'eau) sont les mêmes que celles décrites pour le nouveau pipeline dans l'EES. Les effets potentiels abordés dans l'EES concernant la faune et l'habitat faunique demeurent les suivants :

- changements dans la disponibilité de l'habitat;
- changements dans la connectivité entre les habitats;
- changements dans les risques de mortalité;

- changements dans les résidences des espèces en péril;
- changements dans l'habitat essentiel des espèces en péril.

Dans l'ensemble, la portée de l'évaluation est la même que celle présentée dans l'EES. Toutefois, comme il est énoncé dans la section de la documentation additionnelle de l'EES (voir la section 9.7 de la partie C1 du volume 2), cette mise à jour de l'étude comprend également une analyse des effets potentiels du projet sur l'habitat essentiel pour la rainette faux-grillon de l'Ouest, comme il est indiqué dans le programme de rétablissement fédéral proposé (Environnement Canada, 2014). La portée de l'évaluation concernant la rainette faux-grillon de l'Ouest et les effets potentiels du projet sont décrits ci-dessous.

3.7.3.1 Rainette faux-grillon de l'Ouest

Dans le nord de l'Ontario, l'analyse de l'habitat essentiel de la rainette faux-grillon de l'Ouest a mis l'accent sur la détermination des effets potentiels du projet associés à l'emplacement des stations de pompage et aux modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada. Dans l'est de l'Ontario, l'analyse a été axée sur la détermination des effets potentiels du projet associés au tracé du nouveau pipeline.

3.7.4 Méthodes d'analyse

À l'exception de l'analyse supplémentaire sur l'habitat essentiel de la rainette faux-grillon de l'Ouest, les méthodes d'analyse concernant l'évaluation des effets potentiels sont les mêmes que celles indiquées dans l'EES. Une description des méthodes d'analyse utilisées pour évaluer les effets potentiels du projet sur l'habitat essentiel de la rainette faux-grillon de l'Ouest est fournie ci-dessous.

3.7.4.1 Habitat essentiel de la rainette faux-grillon de l'Ouest

Les effets potentiels des tronçons du nord et de l'est de l'Ontario sur l'habitat essentiel de la rainette faux-grillon de l'Ouest ont été évalués à l'aide de l'habitat essentiel désigné dans le programme de rétablissement fédéral proposé (Environnement Canada, 2014). Le programme de rétablissement a déterminé l'habitat essentiel de la rainette faux-grillon de l'Ouest à l'aide de trois critères : la qualité de l'habitat, l'occupation de l'habitat et la connectivité entre les populations locales.

Pour réaliser l'évaluation, on a demandé à Environnement Canada de fournir l'emplacement des parcelles contenant l'habitat essentiel au sein de chaque carré de 10 km x 10 km du quadrillage UTM de référence déterminé dans le programme de rétablissement¹. À l'aide du système d'information géographique, les parcelles contenant l'habitat essentiel (1 km x 1 km) ont été utilisées pour déterminer l'étendue du chevauchement de la ZDP et de la ZEL du projet avec l'habitat essentiel de la rainette faux-grillon de l'Ouest.

¹ Le programme de rétablissement n'a pas cartographié les parcelles contenant l'habitat essentiel afin de respecter les ententes de partage de données en Ontario.

L'analyse a révélé qu'il n'y avait aucun chevauchement avec la ZDP ou la ZEL du projet. Le polygone d'habitat essentiel le plus près est à environ 1,5 km de l'emprise du nouveau pipeline, du côté sud de l'autoroute 401 à proximité du fleuve Saint-Laurent.

INTERACTIONS DU PROJET AVEC L'HABITAT ESSENTIEL DE LA RAINETTE FAUX-GRILLON DE L'OUEST

Les résultats de l'analyse du système d'information géographique ont indiqué qu'il n'y avait aucun risque que le projet ait une incidence directe ou indirecte sur l'habitat essentiel de la rainette faux-grillon de l'Ouest dans le nord de l'Ontario. Les parcelles contenant l'habitat essentiel les plus proches sont à 23,3 km de la station de pompage de Renfrew et à 9,7 km de la station de pompage de Stittsville. De même, aucune modification du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada ne chevauche un habitat essentiel de la rainette faux-grillon de l'Ouest (c.-à-d. qu'il n'y a aucune interaction du projet avec l'habitat essentiel). À ce titre, aucun effet potentiel n'est prévu sur l'habitat essentiel de la rainette faux-grillon de l'Ouest; par conséquent, ils ne sont pas visés davantage par la présente étude. De même, dans l'est de l'Ontario, les résultats de l'analyse du système d'information géographique ont indiqué qu'il n'y avait aucun risque que le projet ait une incidence directe ou indirecte sur l'habitat essentiel de la rainette faux-grillon de l'Ouest. La parcelle contenant l'habitat essentiel la plus près est à environ 1,5 km de l'emprise du nouveau pipeline, du côté sud de l'autoroute 401 à proximité du fleuve Saint-Laurent. À ce titre, aucun effet potentiel n'est prévu quant au changement de l'habitat essentiel de la rainette faux-grillon de l'Ouest; par conséquent, ils ne sont pas visés davantage par la présente étude.

3.7.5 Mesures d'atténuation

Les mesures d'atténuation des effets potentiels sur les amphibiens sont les mêmes que celles abordées dans l'EES (voir le tableau 9-9, section 9.4 de la partie C2 du volume 2) et présentées dans le plan de protection de l'environnement (PPE) (volume 8).

3.7.6 Effets résiduels du projet

En ce qui concerne les composantes du projet qui ont changé depuis l'EES (voir le tableau 3.2-1), la caractérisation des effets résiduels pour les effets sur les changements dans la disponibilité de l'habitat, la connectivité entre les habitats, les risques de mortalité, les résidences des espèces en péril et l'habitat essentiel des espèces en péril est décrite ci-dessous. Les effets résiduels sur la faune et l'habitat faunique ont été évalués pour les phases de construction et d'exploitation. Tous les effets résiduels sur la faune et l'habitat faunique causés par les changements apportés aux composantes du projet sont évalués qualitativement et l'effet du changement dans la disponibilité de l'habitat est quantifié (perte directe) et présenté dans les tableaux 3.7-11 à 3.7-15, lesquels sont conformes aux tableaux sur la disponibilité de l'habitat présentés dans l'EES.

En ce qui concerne les composantes du projet qui n'ont pas changé depuis l'EES (voir le tableau 3.7-2), la caractérisation des effets résiduels pour les effets sur les changements dans la disponibilité de l'habitat, la connectivité entre les habitats, les risques de mortalité, les résidences des espèces en péril et l'habitat essentiel des espèces en péril demeure inchangée depuis l'EES à la lumière des données de référence additionnelles. Les effets résiduels d'un changement dans la disponibilité de l'habitat, la connectivité entre les habitats, les risques de mortalité, les résidences des espèces en péril et l'habitat

essentiel des espèces en péril en raison des données de référence additionnelles ne changent pas les conclusions de l'EES. Le niveau de confiance dans les prédictions demeure modéré en ce qui concerne les changements dans la disponibilité de l'habitat, la connectivité entre les habitats, les risques de mortalité et l'habitat essentiel des espèces en péril. Le niveau de confiance dans les prédictions quant aux changements dans les résidences des espèces en péril est passé de modéré à élevé dans toutes les provinces, sauf le Québec, en raison des données de référence additionnelles. Au Québec, ce niveau est passé de faible à élevé en raison des données de référence additionnelles.

3.7.6.1 Saskatchewan et Manitoba

OPTIMISATION DU TRACÉ DU PIPELINE

Le pourcentage de changement dans la disponibilité de l'habitat au sein de la ZEL en raison de l'optimisation du tracé du pipeline est semblable (une différence inférieure à 1 %) (tableau 3.7-11) au pourcentage indiqué pour le latéral de Cromer dans l'EES (voir le tableau 9-13, section 9.5.1.1 de la partie B du volume 2 de l'EES).

Tableau 3.7-11 Disponibilité de l'habitat pour le scénario de l'état de référence et le scénario avec le projet dans la ZEL

Classe de couverture terrestre	Superficie d'habitat disponible ¹		Changement par rapport au scénario de l'état de référence	
	Scénario de l'état de référence (ha)	Scénario avec le projet (ha)	Superficie (ha)	Pourcentage (%)
Latéral de Cromer (emprise du pipeline, station de pompage du latéral de Cromer et terminal de réservoirs de Moosomin)				
Terres de cultures annuelles	8 665,3	8 448,6	- 216,70	- 2,5 %
Cultures vivaces et pâturages	1 832,4	1 800,7	- 31,70	- 1,7 %
Terres exposées	3,5	3,5	0	0,0 %
Prairies	1 108,2	1 078,7	- 29,50	- 2,7 %
Terres arbustives	48,2	48,2	0	0,0 %
Forêt caducifoliée	556,6	551,0	- 5,60	- 1,0 %
Eau	13,5	13,5	0	0,0 %
Milieu humide	25,9	24,4	- 1,50	- 6,0 %
Terres aménagées ²	2,5	287,5	285,00	11 400,0 %
TOTAL	12 256,1	12 256,1	s.o.	s.o.

Tableau 3.7-11 Disponibilité de l'habitat pour le scénario de l'état de référence et le scénario avec le projet dans la ZEL

Classe de couverture terrestre	Superficie d'habitat disponible ¹		Changement par rapport au scénario de l'état de référence	
	Scénario de l'état de référence (ha)	Scénario avec le projet (ha)	Superficie (ha)	Pourcentage (%)
Stations de pompage le long de la conversion (y compris les routes d'accès permanentes) et des modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada				
Terres stériles/non végétalisées	21,5	20,8	- 0,7	- 3,3 %
Terres de cultures annuelles	7 930,9	7 775,9	- 155,0	- 2,0 %
Cultures vivaces et pâturages	1 055,1	1 026,3	- 28,8	- 2,8 %
Terres exposées	91,6	89,6	- 2,0	- 2,2 %
Prairies	1 536,0	1 513,2	- 22,8	- 1,5 %
Terres arbustives	148,6	148,3	- 0,3	- 0,2 %
Forêt caducifoliée	694,6	685,7	- 8,9	- 1,3 %
Forêt de conifères	253,0	250,4	- 2,6	- 1,0 %
Forêt mixte	177,1	172,3	- 4,8	- 2,7 %
Eau	125,0	123,8	- 1,2	- 1,0 %
Milieu humide	586,0	583,1	- 2,9	- 0,5 %
Terres aménagées ²	246,9	476,9	230	93,2 %
Total	12 866,3	12 866,3	s.o.	s.o.
REMARQUES :				
¹ Selon la cartographie des classes de couverture terrestre (GeoBase, 2009).				
² Dans le scénario avec le projet, les terres aménagées comprennent les perturbations anthropiques existantes et la ZDP. L'augmentation des terres aménagées pour le scénario avec le projet est surestimée, car elle comprend l'emprise du latéral de Cromer qui sera remise en état après la construction. De plus, la superficie des terres aménagées dans le scénario de l'état de référence est probablement sous-estimée en raison de l'échelle grossière de la cartographie de la couverture terrestre, ce qui peut également avoir occasionné une surestimation.				

La caractérisation des effets résiduels concernant les répercussions de changements dans la disponibilité de l'habitat, la connectivité entre les habitats, les risques de mortalité, les résidences des espèces en péril et l'habitat essentiel des espèces en péril durant la construction et l'exploitation demeure inchangée par rapport à l'EES à la suite de l'optimisation du tracé du nouveau pipeline pour le latéral de Cromer. Avec l'application des mesures d'atténuation recommandées, les effets résiduels d'un changement dans la disponibilité de l'habitat, la connectivité entre les habitats, les risques de mortalité, les résidences des espèces en péril et l'habitat essentiel des espèces en péril en raison des optimisations du tracé du pipeline ne changent pas les conclusions de l'EES. Le niveau de confiance dans les prédictions demeure modéré, sauf pour les changements dans les résidences des espèces en péril dont le niveau est passé de modéré à élevé en raison des données de référence additionnelles.

MODIFICATIONS DU TRACÉ DU PIPELINE AUTOUR DES INSTALLATIONS EXISTANTES DE TRANSCANADA

La construction et l'exploitation des modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada n'ont pas été évaluées dans l'EES. Par conséquent, ce qui suit est la caractérisation des effets résiduels pour les changements dans la disponibilité de l'habitat, la connectivité entre les habitats, les risques de mortalité, les résidences des espèces en péril et l'habitat essentiel des espèces en péril durant la construction et l'exploitation des modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada.

CHANGEMENTS DANS LA DISPONIBILITÉ DE L'HABITAT

L'importance des effets résiduels d'un changement dans la disponibilité de l'habitat est prise en compte pour les phases de construction et d'exploitation.

Construction

Neuf modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada sont proposées en Saskatchewan et au Manitoba, ce qui constitue une ZDP de modification du tracé du pipeline combinée d'environ 30,7 ha. En Saskatchewan et au Manitoba, 6,5 % (2 ha) de la ZDP de modification du tracé du pipeline se trouve sur des terres aménagées ou exposées et la majeure partie de l'empreinte chevauche des terres de cultures annuelles, des cultures vivaces et des pâturages (19,7 ha ou 64 %). Environ 6,8 ha de prairies (22 % du total de la ZDP) et une très petite superficie de forêt caducifoliée (1,5 ha) et de milieu humide (moins de 1 ha) seront directement touchés en raison de la construction des modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada. De plus, il peut se produire une perte indirecte d'habitat pour les EFIC en raison de perturbations sensorielles (c.-à-d. une efficacité réduite de l'habitat). Cependant, les mesures d'atténuation proposées pour les EFIC (p. ex., la Pie-grièche migratrice) devraient réduire le degré de perturbation sensorielle et l'évitement potentiel de l'habitat pour ces espèces fauniques. Dans l'ensemble, étant donné que la zone des modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada est petite, le pourcentage de changement dans la disponibilité de l'habitat au sein de la ZEL est semblable à celui indiqué dans l'EES (une différence inférieure à 1 %) (tableau 3.7-11) (voir le tableau 9-13, section 9.5.1.1 de la partie B du volume 2 de l'EES).

Voici les caractéristiques de cet effet résiduel.

- La direction est négative. Il y aura des pertes ou des altérations directes et indirectes concernant l'habitat durant la construction.
- L'ampleur est faible. La majorité des ZDP de modification du tracé du pipeline comprennent des terres agricoles qui n'offrent pas un habitat approprié pour plusieurs EFIC et le pourcentage de changement prévu dans la disponibilité de l'habitat au sein de la ZEL ne dépasse pas 3,6 % dans la conversion du pipeline pour tous les types d'habitat (voir le tableau 3.7-11). De plus, il existe d'autres prairies indigènes disponibles au sein de la ZEL qui réduiront les effets d'une perte temporaire d'habitat de prairies le long des emprises des modifications du tracé du pipeline. C'est pourquoi il est peu probable que les modifications du tracé du pipeline aient un effet mesurable sur l'abondance de la faune dans la ZEL, mais des changements locaux temporaires dans la répartition pourraient se produire.
- L'étendue géographique est limitée à la ZEL. La plupart des changements dans la disponibilité de l'habitat seront limités à la ZDP. Toutefois, les perturbations sensorielles s'étendront à la ZEL.
- La durée se situe entre le court terme et le long terme. Dans les zones d'utilisation de terres agricoles, l'effet se limite à la perturbation sensorielle de l'habitat adjacent au sein de la ZEL durant la construction et est donc un effet à court terme. Dans les zones de végétation indigène ou les milieux humides, l'effet devrait durer jusqu'à la remise en état de la végétation dans la ZDP et est donc un effet à moyen terme. Dans les zones boisées le long de l'emprise des modifications du tracé du pipeline (c.-à-d. les modifications du tracé du pipeline autour de la station de compression de Spruce), l'effet sera à long terme étant donné que les arbres seront gérés pendant toute la durée du projet.
- En ce qui concerne la fréquence, il s'agit d'un événement unique. L'altération de l'habitat ne se produira qu'une seule fois durant la construction.
- Les changements sont réversibles. On prévoit un retour aux conditions de base grâce à une gestion active et à des mesures d'atténuation.
- Le contexte écologique et socioéconomique est de modéré à élevé étant donné que la ZER possède déjà des niveaux relativement élevés de perturbation ainsi que des installations permanentes et des routes praticables en tout temps. Cependant, il existe d'autres zones dans la ZER qui subissent relativement moins de perturbation anthropique et possèdent davantage de végétation indigène (p. ex., des prairies).

Grâce à l'application des mesures d'atténuation recommandées pour le nouveau pipeline, les effets résiduels sur la disponibilité de l'habitat durant la construction des modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada ne devraient pas être importants (c.-à-d. que ces effets résiduels ne représentent pas une menace pour la viabilité à long terme d'espèces fauniques à l'intérieur de la ZER). Le niveau de confiance dans les prédictions est considéré comme modéré, car même s'il existe un certain degré d'incertitude quant à la répartition et à l'abondance de la faune dans la ZER, le niveau de confiance est relativement élevé en ce qui a trait à l'efficacité des mesures d'atténuation proposées.

Toutes les mesures d'atténuation concernant la faune sont incluses dans les cartes-tracés environnementales (qui seront soumises à l'Office national de l'énergie (ONÉ) en 2015) et des mesures d'atténuation sont fournies dans le plan de protection de l'environnement (PPE) (volume 8).

Exploitation

Même si la perte directe d'habitat durant la construction se poursuivra au cours de l'exploitation pour les espèces qui dépendent des terres arbustives et des forêts matures étant donné que ces zones demeureront principalement sous un couvert herbacé le long de l'emprise des modifications du tracé du pipeline, ces zones ne sont pas abondantes au sein de la ZDP de modification du tracé du pipeline. Les prairies indigènes et les milieux humides seront remis en état à l'aide de végétation indigène après la construction, ce qui permettra à ces zones de se rétablir avec le temps (c.-à-d. de poursuivre une trajectoire vers l'état initial). À mesure que ces communautés végétales se rétabliront, elles offriront un habitat potentiel pour les espèces qui dépendent principalement des prairies le long de l'emprise des modifications du tracé du pipeline durant l'exploitation.

Voici les caractéristiques de cet effet résiduel.

- La direction est négative. Il y aura une perte indirecte d'habitat liée aux perturbations sensorielles (p. ex., le bruit) découlant des activités occasionnelles d'entretien de la végétation le long de l'emprise des modifications du tracé du pipeline.
- L'ampleur est faible. On s'attend à ce que l'application des mesures d'atténuation, y compris le respect des restrictions recommandées en matière de périodes et de marges de recul, limite la perte indirecte (c.-à-d. la perturbation sensorielle) d'habitat disponible pour la faune durant l'exploitation et l'entretien de l'emprise du pipeline. C'est pourquoi il est peu probable que les modifications du tracé du pipeline aient un effet mesurable sur l'abondance des EFIC dans la ZEL, mais des changements locaux temporaires dans la répartition pourraient se produire.
- L'étendue géographique est limitée à la ZEL. Toute utilisation d'équipement ou activité d'exploitation sera principalement limitée à la ZDP, mais la perturbation sensorielle s'étendra à la ZEL.
- La durée est à long terme. Les effets sur la disponibilité de l'habitat découlant de la perturbation sensorielle se poursuivront pendant toute la durée du projet, mais cesseront après la désaffectation.
- En ce qui concerne la fréquence, les effets résulteront d'événements multiples irréguliers le long de l'emprise des modifications du tracé du pipeline. Les activités d'entretien le long de l'emprise des modifications du tracé du pipeline auront lieu à intervalles irréguliers durant l'exploitation.
- Les changements sont réversibles. La perte d'habitat découlant de la perturbation sensorielle cessera au moment de la désaffectation (c.-à-d. que l'on prévoit un retour aux conditions de base).
- Le contexte écologique et socioéconomique est de modéré à élevé étant donné que la ZER possède déjà des niveaux relativement élevés de perturbation ainsi que des installations permanentes et des routes praticables en tout temps. Cependant, il existe d'autres zones dans la ZER qui subissent relativement moins de perturbation anthropique et possèdent davantage de végétation indigène (p. ex., des prairies).

Grâce à l'application des mesures d'atténuation recommandées pour le nouveau pipeline, les effets résiduels sur la disponibilité de l'habitat durant l'exploitation ne devraient pas être importants (c.-à-d. que ces effets ne représentent pas une menace pour la viabilité à long terme d'espèces fauniques à l'intérieur de la ZER). Le niveau de confiance dans les prédictions est considéré comme modéré, car même s'il existe un certain degré d'incertitude quant à la répartition et à l'abondance de la faune dans la ZER, le

niveau de confiance est relativement élevé en ce qui a trait à l'efficacité des mesures d'atténuation proposées.

CHANGEMENTS DANS LA CONNECTIVITÉ ENTRE LES HABITATS

L'importance des effets résiduels d'un changement dans la connectivité entre les habitats est prise en compte pour les phases de construction et d'exploitation.

Construction

Étant donné que les modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada se trouvent principalement sur des terres agricoles ou des zones qui sont déjà aménagées, les effets sur la connectivité entre les habitats seront limités.

Voici les caractéristiques de cet effet résiduel.

- La direction est négative. Le bruit ainsi qu'une augmentation générale de l'activité humaine peuvent empêcher la faune d'effectuer ses déplacements locaux quotidiens ou saisonniers habituels.
- L'ampleur est faible. Bien que les effets sur la connectivité entre les habitats puissent avoir une incidence sur les répartitions locales et les habitudes de déplacement des espèces, il est peu probable qu'ils causent des changements mesurables en ce qui concerne l'abondance des espèces dans la ZEL (effet faible).
- L'étendue géographique est limitée à la ZEL. Les changements dans la connectivité entre les habitats s'étendront au-delà de la ZDP et jusque dans la ZEL, en raison de la perturbation sensorielle.
- La durée se situe entre le court terme et le long terme. Les effets sur la connectivité entre les habitats découlant du bruit et des activités liés aux travaux de construction (comme la perturbation sensorielle) dans la ZDP de modifications du tracé du pipeline cesseront en grande partie après la construction (court terme). Dans les zones de végétation indigène, de pâturages ou de milieux humides, l'effet devrait durer jusqu'à la remise en état de la végétation au sein de la ZDP de modifications du tracé du pipeline et constitue donc un effet à moyen terme pour les espèces qui dépendent de prairies, de plantes herbacées, de communautés végétales composées d'arbustes ou de milieux humides. Dans les zones boisées le long de l'emprise des modifications du tracé du pipeline (c.-à-d. les modifications du tracé du pipeline autour de la station de compression de Spruce), l'effet sera à long terme étant donné que les arbres seront gérés pendant toute la durée du projet, ce qui maintiendra des trouées susceptibles de représenter des obstacles aux déplacements de certaines espèces.
- En ce qui concerne la fréquence, il s'agit d'un événement unique. L'effet sur la connectivité entre les habitats est considéré comme un événement unique parce que les obstacles aux déplacements de la faune liés aux travaux de construction (tranchée, tuyaux alignés) et le bruit découlant de la construction seront généralement restreints à une période unique pour chaque emplacement dans l'empreinte du projet.
- Les changements sont réversibles. On prévoit un retour aux conditions de base grâce à une gestion active et à des mesures d'atténuation (c.-à-d. que la connectivité peut être rétablie après la désaffectation et la remise en état).

- Le contexte écologique et socioéconomique est de modéré à élevé étant donné que la ZER possède déjà des niveaux relativement élevés de perturbation ainsi que des installations permanentes et des routes praticables en tout temps. Cependant, il existe d'autres zones dans la ZER qui subissent relativement moins de perturbation anthropique et possèdent davantage de végétation indigène (p. ex., des prairies).

Grâce à l'application des mesures d'atténuation recommandées pour le nouveau pipeline, les effets résiduels sur la connectivité entre les habitats durant la construction ne devraient pas être importants (c.-à-d. que ces effets ne représentent pas une menace pour la viabilité à long terme d'espèces fauniques à l'intérieur de la ZER). Le niveau de confiance dans les prédictions est considéré comme modéré, car même s'il existe un certain degré d'incertitude quant à la répartition et à l'abondance de la faune dans la ZER, le niveau de confiance est relativement élevé en ce qui a trait à l'efficacité des mesures d'atténuation proposées.

Toutes les mesures d'atténuation concernant la faune sont incluses dans les cartes-tracés environnementales (qui seront soumises à l'Office national de l'énergie (ONÉ) en 2015) et des mesures d'atténuation sont fournies dans le plan de protection de l'environnement (PPE) (volume 8).

Exploitation

Dans l'ensemble, la perturbation sensorielle des déplacements de la faune sera localisée et limitée aux activités d'entretien durant l'exploitation.

Voici les caractéristiques de cet effet résiduel.

- La direction est négative. Le bruit associé aux activités occasionnelles d'entretien le long de l'emprise des modifications du tracé du pipeline pourrait amener la faune à modifier ses habitudes de déplacement.
- L'ampleur est faible. Bien que l'exploitation des modifications du tracé du pipeline puisse avoir une incidence sur les répartitions locales et les habitudes de déplacement des espèces fauniques, il est peu probable qu'elle cause des changements mesurables en ce qui concerne l'abondance des espèces fauniques dans la ZEL (effet faible).
- L'étendue géographique est limitée à la ZEL. Les changements dans la connectivité entre les habitats durant l'exploitation s'étendront au-delà de la ZDP et jusque dans la ZEL, en raison de la perturbation sensorielle.
- La durée est à long terme. Les effets sur la connectivité entre les habitats découlant du bruit et des activités liés à l'exploitation se poursuivront pendant toute la durée du projet.
- En ce qui concerne la fréquence, les effets seront continus le long des emprises des modifications du tracé du pipeline. L'effet résiduel de l'exploitation sur la connectivité entre les habitats sera continu pour les zones boisées le long des emprises.
- Les changements sont réversibles. On prévoit un retour aux conditions de base grâce à une gestion active et à des mesures d'atténuation (c.-à-d. que la connectivité peut être rétablie après la désaffectation et la remise en état).

- Le contexte écologique et socioéconomique est de modéré à élevé étant donné que la ZER possède déjà des niveaux relativement élevés de perturbation ainsi que des installations permanentes et des routes praticables en tout temps. Cependant, il existe d'autres zones dans la ZER qui subissent relativement moins de perturbation anthropique et possèdent davantage de végétation indigène (p. ex., des prairies).

Grâce à l'application des mesures d'atténuation recommandées pour le nouveau pipeline, les effets résiduels sur la connectivité entre les habitats durant l'exploitation ne devraient pas être importants (c.-à-d. que ces effets ne représentent pas une menace pour la viabilité à long terme d'espèces fauniques à l'intérieur de la ZER). Le niveau de confiance dans les prédictions est considéré comme modéré, car même s'il existe un certain degré d'incertitude quant à la répartition et à l'abondance de la faune dans la ZER, le niveau de confiance est relativement élevé en ce qui a trait à l'efficacité des mesures d'atténuation proposées.

CHANGEMENTS DANS LES RISQUES DE MORTALITÉ

L'importance des effets résiduels d'un changement dans les risques de mortalité est prise en compte pour les phases de construction et d'exploitation.

Dans l'ensemble, les risques de mortalité pour toutes les EFIC durant la construction des modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada seront réduits en raison des mesures d'atténuation proposées (p. ex., la réalisation de relevés avant les travaux de construction, au besoin).

Voici les caractéristiques de cet effet résiduel.

- La direction est négative. Il existe un faible risque de mortalité associé à la circulation accrue de véhicules et d'équipement lourd sur les voies d'accès et aux dangers liés aux activités d'excavation et à la tranchée ouverte.
- L'ampleur est faible. L'application de mesures d'atténuation, y compris la réalisation de relevés avant la construction ainsi que le respect des restrictions en matière de périodes saisonnières et des marges de recul recommandées, devrait limiter les risques de mortalité pour les EFIC durant la construction. Il est donc peu probable que les modifications du tracé du pipeline aient un effet mesurable sur les risques de mortalité pour les EFIC dans la ZEL.
- L'étendue géographique est limitée à la ZER. La majeure partie de l'augmentation des risques de mortalité sera limitée à la ZDP de modifications du tracé du pipeline. Toutefois, on s'attend à une augmentation générale de la circulation dans la ZEL et la ZER au cours de la phase de construction du projet.
- La durée est à court terme. On parle de court terme parce que l'augmentation des risques de mortalité est limitée à la phase de construction.
- En ce qui concerne la fréquence, il s'agit d'événements multiples irréguliers. Au cours de la phase de construction, des événements multiples et irréguliers seront à l'origine de l'augmentation des dangers pour la faune liés à la circulation et à l'emprise.
- Les changements sont réversibles. Les risques de mortalité devraient revenir à leurs niveaux de référence une fois que les activités de construction auront cessé.

- Le contexte écologique et socioéconomique est de modéré à élevé étant donné que la ZER possède déjà des niveaux relativement élevés de perturbation ainsi que des installations permanentes et des routes praticables en tout temps. Cependant, il existe d'autres zones dans la ZER qui subissent relativement moins de perturbation anthropique et possèdent davantage de végétation indigène (p. ex., des prairies).

Grâce à l'application des mesures d'atténuation recommandées pour le nouveau pipeline, les effets résiduels sur les risques de mortalité durant la construction ne devraient pas être importants (c.-à-d. que ces effets ne représentent pas une menace pour la viabilité à long terme d'espèces fauniques à l'intérieur de la ZER). Le niveau de confiance dans les prédictions est considéré comme modéré, car même s'il existe un certain degré d'incertitude quant à la répartition et à l'abondance de la faune dans la ZER, le niveau de confiance est relativement élevé en ce qui a trait à l'efficacité des mesures d'atténuation proposées. Toutes les mesures d'atténuation concernant la faune sont incluses dans les cartes-tracés environnementales (qui seront soumises à l'Office national de l'énergie (ONÉ) en 2015) et des mesures d'atténuation sont fournies dans le plan de protection de l'environnement (PPE) (volume 8).

Exploitation

Les risques de mortalité des EFIC durant l'exploitation seront minimes étant donné que l'interaction humaine avec les espèces fauniques sera limitée aux activités d'entretien le long de l'emprise des modifications du tracé ou de la conversion du pipeline et que l'utilisation des véhicules sera restreinte aux sentiers et aux chemins existants.

Voici les caractéristiques de cet effet résiduel.

- La direction est négative. Il y a un risque de mortalité lié aux véhicules dans le cas de certaines espèces fauniques durant l'exploitation des installations et les activités d'entretien.
- L'ampleur est faible. Un changement dans le risque de mortalité ne devrait pas entraîner de diminutions mesurables concernant l'abondance des EFIC au sein de la ZEL.
- L'étendue géographique est limitée à la ZEL. Le risque de mortalité sera en grande partie limité aux routes secondaires dans la ZEL.
- La durée est à long terme. Les effets se poursuivront pendant toute la durée du projet et cesseront après la désaffectation.
- En ce qui concerne la fréquence, il s'agit d'événements multiples irréguliers. L'augmentation de la circulation et des dangers pour la faune liés à l'emprise durant l'exploitation se produira sous forme d'événements multiples irréguliers.
- Les changements sont réversibles. Les risques de mortalité devraient revenir à leurs niveaux de référence une fois que les activités de construction auront cessé.
- Le contexte écologique et socioéconomique est de modéré à élevé étant donné que la ZER possède déjà des niveaux relativement élevés de perturbation ainsi que des installations permanentes et des routes praticables en tout temps. Cependant, il existe d'autres zones dans la ZER qui subissent relativement moins de perturbation anthropique et possèdent davantage de végétation indigène (p. ex., des prairies).

Grâce à l'application des mesures d'atténuation recommandées pour le nouveau pipeline, les effets résiduels sur les risques de mortalité durant l'exploitation ne devraient pas être importants (c.-à-d. que ces effets ne représentent pas une menace pour la viabilité à long terme d'espèces fauniques à l'intérieur de la ZER). Le niveau de confiance dans les prédictions est considéré comme modéré, car même s'il existe un certain degré d'incertitude quant à la répartition et à l'abondance de la faune dans la ZER, le niveau de confiance est relativement élevé en ce qui a trait à l'efficacité des mesures d'atténuation proposées.

CHANGEMENTS DANS LES RÉSIDENCES DES ESPÈCES EN PÉRIL

L'importance des effets résiduels d'un changement dans les résidences des espèces en péril est prise en compte pour les phases de construction et d'exploitation.

Construction

Les emplacements des modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada ont été choisis de façon à éviter les résidences connues des espèces en péril. Toutefois, le projet pourrait avoir une incidence sur les résidences des espèces en péril si leur emplacement est inconnu (p. ex., les nids du Pipit de Sprague). La perturbation potentielle directe et indirecte des résidences des espèces en péril dans ces zones sera réduite grâce à la consultation des organismes de réglementation appropriés, à la réalisation de relevés avant la construction au besoin et à l'adoption de meilleures pratiques de gestion et de distances de recul.

Voici les caractéristiques de cet effet résiduel.

- La direction est négative. Le remuement du sol et le défrichage qui auront lieu pendant les activités de construction peuvent nuire aux résidences des espèces en péril.
- L'ampleur est faible. Au cours de la phase de construction, des mesures d'atténuation seront mises en œuvre pour éviter les effets directs sur les résidences des espèces en péril recensées. Les effets indirects (comme la perturbation sensorielle) sur les résidences ne devraient pas avoir d'effet mesurable sur l'abondance des espèces en péril dans la ZEL, et ce, même s'il peut y avoir des changements locaux temporaires en ce qui a trait à la répartition des résidences d'espèces en péril.
- L'étendue géographique est limitée à la ZEL. Alors que les changements potentiels dans les résidences des espèces en péril seront confinés à la ZDP de modifications du tracé du pipeline, les effets indirects (comme la perturbation sensorielle) pourraient s'étendre à la ZEL.
- La durée se situe entre le court terme et le long terme. Le remuement du sol et le défrichage (qui pourraient entraîner une perturbation sensorielle) sont limités à la phase de construction (court terme). Toutefois, les effets sur les résidences pourraient persister jusqu'à la restauration de la couverture végétale ou d'autres conditions naturelles à l'aide de mesures de remise en état ou d'amélioration. Ces effets sont considérés comme étant à moyen terme pour la végétation indigène, les pâturages et les milieux humides et à long terme pour les zones boisées.
- En ce qui concerne la fréquence, il s'agit d'événements multiples irréguliers. Des effets indirects (perturbation sensorielle) sur les résidences des espèces en péril pourraient se faire sentir à de multiples reprises (à intervalles irréguliers) durant le remuement du sol et le défrichage au sein de la ZDP de modifications du tracé du pipeline.

- Les changements sont réversibles. On s'attend à ce que les effets indirects sur les résidences des espèces en péril cessent et qu'il y ait un retour aux conditions de base grâce à une gestion active et à des mesures d'atténuation.
- Le contexte écologique et socioéconomique est de modéré à élevé étant donné que la ZER possède déjà des niveaux relativement élevés de perturbation ainsi que des installations permanentes et des routes praticables en tout temps. Cependant, il existe d'autres zones dans la ZER qui subissent relativement moins de perturbation anthropique et possèdent davantage de végétation indigène (p. ex., des prairies).

Grâce à l'application des mesures d'atténuation recommandées pour le nouveau pipeline, les effets résiduels sur les résidences des espèces en péril durant la construction ne devraient pas être importants (c.-à-d. que ces effets ne représentent pas une menace pour la viabilité à long terme d'espèces fauniques à l'intérieur de la ZER). Le niveau de confiance dans les prédictions est considéré comme élevé en raison des résultats des relevés de référence et d'un haut niveau de confiance quant à l'efficacité des mesures d'atténuation proposées. Toutes les mesures d'atténuation concernant la faune sont incluses dans les cartes-tracés environnementales (qui seront soumises à l'Office national de l'énergie (ONÉ) en 2015) et des mesures d'atténuation sont fournies dans le plan de protection de l'environnement (PPE) (volume 8).

Exploitation

Les activités d'exploitation le long des emprises des modifications du tracé du pipeline, y compris la gestion de la végétation, seront évaluées lorsqu'elles auront lieu près de résidences d'espèces en péril et seront prévues en tenant compte des périodes d'activité restreinte et des distances de recul. Dans la mesure où les espèces d'oiseaux migrateurs qui pourraient nicher le long des emprises des modifications du tracé du pipeline au cours de la phase d'exploitation (comme le Goglu des prés) construisent leurs nids chaque année, la gestion de la végétation en dehors de la période de reproduction des oiseaux migrateurs ne devrait pas affecter leurs résidences. Par conséquent, avec la mise en œuvre des mesures d'atténuation, il ne devrait y avoir aucun effet résiduel sur les résidences des espèces en péril pendant l'exploitation des modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada.

CHANGEMENTS DANS L'HABITAT ESSENTIEL DES ESPÈCES EN PÉRIL

Comme aucun habitat essentiel d'espèces en péril n'est présent dans la ZER pour les composantes de la Saskatchewan et du Manitoba (voir la section 9.3.5 du volume 2 de l'EES), aucune évaluation des effets résiduels de la construction ou de l'exploitation n'est nécessaire.

REMPLACEMENT DES OUVRAGES DE FRANCHISSEMENT DE COURS D'EAU

La caractérisation des effets résiduels concernant les répercussions d'un changement dans la disponibilité de l'habitat, la connectivité entre les habitats, les risques de mortalité et les résidences des espèces en péril demeure inchangée par rapport à l'EES à la suite du remplacement du franchissement de cours d'eau de la rivière Assiniboine au Manitoba. Avec la mise en œuvre des mesures d'atténuation, les effets résiduels d'un changement dans la disponibilité de l'habitat, la connectivité entre les habitats et les risques de mortalité à la suite du remplacement du franchissement de cours d'eau de la rivière Assiniboine ne changent pas les conclusions de l'EES. Le niveau de confiance dans les prédictions

demeure modéré, sauf pour les changements dans les résidences des espèces en péril dont le niveau est passé de modéré à élevé en raison des données de référence additionnelles.

3.7.6.2 Nord de l'Ontario

MODIFICATIONS DU TRACÉ DU PIPELINE AUTOUR DES INSTALLATIONS EXISTANTES DE TRANSCANADA

CHANGEMENTS DANS LA DISPONIBILITÉ DE L'HABITAT

L'importance des effets résiduels d'un changement dans la disponibilité de l'habitat est prise en compte pour les phases de construction et d'exploitation.

Construction

Dans le nord de l'Ontario, 17 modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada occasionneront une perte temporaire d'environ 20 ha. Comme plusieurs des modifications du tracé du pipeline se trouvent dans des zones comportant des terres aménagées, elles ne causeront pas une perte d'habitat supplémentaire. Environ 38 % (7,8 ha) du total de l'empreinte des modifications du tracé du pipeline (20,3 ha) se trouve sur des terres aménagées et les zones restantes sont composées de terres cultivées, de forêts mixtes ou de végétation herbacée (tableau 3.7-12).

À l'exception des cultures annuelles et des terres arbustives, le pourcentage de changement dans la disponibilité de l'habitat au sein de la ZEL en raison des modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada est semblable au pourcentage indiqué dans l'EES (une différence inférieure à 1 %) (tableau 3.7-12) (voir le tableau 9-12, section 9.5.1.1 de la partie C1 du volume 2 de l'EES).

Tableau 3.7-12 Disponibilité de l'habitat pour le scénario de l'état de référence et le scénario avec le projet dans la ZEL

Classe de couverture terrestre	Superficie d'habitat disponible ¹		Changement par rapport au scénario de l'état de référence	
	Scénario de l'état de référence (ha)	Scénario avec le projet (ha)	Superficie (ha)	Pourcentage (%)
Terres aménagées ²	1 873,0	2 201,0	328,00	17,5 %
Terres exposées	386,2	365,6	- 20,60	- 5,3 %
Terres stériles/non végétalisées	1,0	1,0	0	0,0 %
Roches/moellons	1,6	1,6	0	0,0 %
Terres de cultures annuelles	597,9	579,8	- 18,10	- 3,0 %
Cultures vivaces et pâturages ³	2 071,7	2 036,6	- 35,10	- 1,7 %
Prairies/herbes	4 014,3	3 931,3	- 83,00	- 2,1 %

Tableau 3.7-12 Disponibilité de l'habitat pour le scénario de l'état de référence et le scénario avec le projet dans la ZEL

Classe de couverture terrestre	Superficie d'habitat disponible ¹		Changement par rapport au scénario de l'état de référence	
	Scénario de l'état de référence (ha)	Scénario avec le projet (ha)	Superficie (ha)	Pourcentage (%)
Terres arbustives	97,7	94,1	- 3,60	- 3,7 %
Forêt caducifoliée	2 102,7	2 082,8	- 19,90	- 0,9 %
Forêt mixte	12 394,0	12 289,9	- 104,10	- 0,8 %
Forêt de conifères	4 052,3	4 009,7	- 42,60	- 1,1 %
Milieu humide	683,0	683,0	0	0,0 %
Eau	1 392,3	1 392,2	- 0,10	0,0 %
Aucune donnée (nuages, ombre)	22,0	21,8	- 0,20	- 0,9 %
Total	29 689,6	29 689,6	s.o.	s.o.

REMARQUES :

¹ Selon la cartographie des classes de couverture terrestre (GeoBase, 2009).

² Dans le scénario avec le projet, les terres aménagées comprennent les perturbations anthropiques existantes et la ZDP. L'augmentation des terres aménagées pour le scénario avec le projet est surestimée, car a) elle comprend l'emprise du projet de pipeline, qui sera remise en état après la construction, et b) l'échelle grossière de la cartographie de la couverture terrestre sous-estime la superficie des terres aménagées existantes dans le scénario de l'état de référence.

³ Étant donné l'échelle grossière de la cartographie de la couverture terrestre, les zones dominées par les prairies cultivées ne sont pas différenciables des zones dominées par la luzerne et le trèfle.

Voici les caractéristiques de cet effet résiduel.

- La direction est négative. Il y aura des pertes ou des altérations directes et indirectes concernant l'habitat durant la construction.
- L'ampleur est faible. Il est peu probable que le projet ait un effet mesurable sur l'abondance de la faune dans la ZEL, mais des changements locaux temporaires pourraient se produire (effet faible). Dans l'ensemble, le pourcentage de changement prévu dans la disponibilité de l'habitat au sein de la ZEL est inférieur ou égal à 2,1 % pour tous les types d'habitat faunique appropriés, à l'exception des terres arbustives (3,7 %). Il reste de grandes zones d'habitat boisé au sein de la ZEL et de la ZER.
- L'étendue géographique est limitée à la ZEL. La plupart des changements dans la disponibilité de l'habitat seront limités à la ZDP. Toutefois, les perturbations sensorielles s'étendront à la ZEL.

- La durée se situe entre le court terme et le long terme. Dans les zones dominées par les terres cultivées (p. ex., les modifications du tracé du pipeline autour de la vanne de canalisation principale 109), l'effet se limite à la perturbation sensorielle de l'habitat adjacent au sein de la ZEL durant la construction et est donc un effet à court terme. Dans les zones de végétation indigène, l'effet devrait durer jusqu'à la remise en état de la végétation dans la ZDP et est donc un effet à moyen terme. Dans les zones boisées le long de l'emprise des modifications du tracé du pipeline (p. ex., les modifications du tracé du pipeline autour de la vanne de canalisation principale 74), l'effet sera à long terme étant donné que les arbres seront gérés pendant toute la durée du projet.
- En ce qui concerne la fréquence, il s'agit d'un événement unique. La perte ou l'altération de l'habitat ne se produira qu'une seule fois durant la construction.
- Les changements sont réversibles. La perte ou l'altération résiduelle de l'habitat peut être contrée par l'amélioration ou la régénération naturelle de l'habitat après la désaffectation (c.-à-d. qu'on prévoit un retour aux conditions de base grâce à une gestion active et à des mesures d'atténuation).
- Le contexte écologique et socioéconomique est modéré étant donné que la ZER comporte des zones non perturbées et des perturbations existantes, y compris des blocs de coupe, des installations permanentes isolées et des routes praticables en tout temps.

Grâce à l'application des mesures d'atténuation recommandées pour le nouveau pipeline, les effets résiduels sur la disponibilité de l'habitat durant la construction ne devraient pas être importants (c.-à-d. que ces effets ne représentent pas une menace pour la viabilité à long terme d'espèces fauniques à l'intérieur de la ZER).

Le niveau de confiance dans les prédictions est considéré comme modéré, car même s'il existe un certain degré d'incertitude quant à la répartition et à l'abondance de la faune dans la ZER, le niveau de confiance est relativement élevé en ce qui a trait à l'efficacité des mesures d'atténuation proposées. Toutes les mesures d'atténuation concernant la faune sont incluses dans les cartes-tracés environnementales (qui seront soumises à l'Office national de l'énergie (ONÉ) en 2015) et des mesures d'atténuation sont fournies dans le plan de protection de l'environnement (PPE) (volume 8).

Exploitation

Voici les caractéristiques de cet effet résiduel.

- La direction est négative. Il y aura une perte indirecte d'habitat liée aux perturbations sensorielles (p. ex., le bruit) découlant des activités d'entretien de la végétation le long de l'emprise.
- L'ampleur est faible. On s'attend à ce que l'application des mesures d'atténuation, y compris le respect des restrictions recommandées en matière de périodes et de marges de recul, limite la perte indirecte (c.-à-d. la perturbation sensorielle) d'habitat disponible pour la faune durant l'exploitation et l'entretien des emprises des modifications du tracé du pipeline. C'est pourquoi il est peu probable que les modifications du tracé du pipeline aient un effet mesurable sur l'abondance des EFIC dans la ZEL, mais des changements locaux temporaires dans la répartition pourraient se produire.
- L'étendue géographique est limitée à la ZEL. Toute utilisation d'équipement ou activité d'exploitation sera principalement limitée à la ZDP, mais la perturbation sensorielle s'étendra à la ZEL.
- La durée est à long terme. Les effets sur la disponibilité de l'habitat découlant de la perturbation sensorielle se poursuivront pendant toute la durée du projet, mais cesseront après la désaffectation.

- En ce qui concerne la fréquence, les effets résulteront d'événements multiples irréguliers le long des emprises des modifications du tracé du pipeline. Les activités d'entretien le long des emprises des modifications du tracé du pipeline auront lieu à intervalles irréguliers durant l'exploitation.
- Les changements sont réversibles. La perte d'habitat découlant de la perturbation sensorielle cessera au moment de la désaffectation (c.-à-d. que l'on prévoit un retour aux conditions de base).
- Le contexte écologique et socioéconomique est modéré étant donné que la ZER comporte des zones non perturbées et des perturbations existantes, y compris des blocs de coupe, des installations permanentes isolées et des routes praticables en tout temps.

Grâce à l'application des mesures d'atténuation recommandées pour le nouveau pipeline, les effets résiduels sur la disponibilité de l'habitat durant l'exploitation ne devraient pas être importants (c.-à-d. que ces effets ne représentent pas une menace pour la viabilité à long terme d'espèces fauniques à l'intérieur de la ZER).

Le niveau de confiance dans les prédictions est considéré comme modéré, car même s'il existe un certain degré d'incertitude quant à la répartition et à l'abondance de la faune dans la ZER, le niveau de confiance est relativement élevé en ce qui a trait à l'efficacité des mesures d'atténuation proposées.

CHANGEMENTS DANS LA CONNECTIVITÉ ENTRE LES HABITATS

L'importance des effets résiduels d'un changement dans la connectivité entre les habitats est prise en compte pour les phases de construction et d'exploitation.

Construction

Étant donné que les modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada sont d'une durée relativement courte et se trouvent principalement sur des terres agricoles ou des zones qui sont déjà aménagées, les effets sur les déplacements de la faune seront minimes.

Voici les caractéristiques de cet effet résiduel.

- La direction est négative. Le bruit ainsi qu'une augmentation générale des activités humaines peuvent empêcher la faune d'effectuer ses déplacements locaux quotidiens ou saisonniers habituels.
- L'ampleur est faible. Bien que les effets sur la connectivité entre les habitats puissent avoir une incidence sur les répartitions locales et les habitudes de déplacement des espèces, il est peu probable qu'ils causent des changements mesurables en ce qui concerne l'abondance des espèces dans la ZEL (effet faible).
- L'étendue géographique est limitée à la ZEL. Les changements dans la connectivité entre les habitats s'étendront au-delà de la ZDP et jusque dans la ZEL, en raison de la perturbation sensorielle.
- La durée se situe entre le court terme et le long terme. Les effets sur la connectivité entre les habitats découlant du bruit et des activités liés aux travaux de construction (comme la perturbation sensorielle) dans les ZDP de modifications du tracé du pipeline cesseront en grande partie après la construction (court terme). Dans les zones de végétation indigène, de pâturages ou de milieux humides, l'effet devrait durer jusqu'à la remise en état de la végétation au sein des ZDP de modifications du tracé du pipeline et constitue donc un effet à moyen terme pour les espèces qui dépendent de prairies, de plantes herbacées, de communautés végétales composées d'arbustes ou de milieux humides. Dans

les zones boisées le long de l'emprise des modifications du tracé du pipeline, l'effet sera à long terme étant donné que les arbres seront gérés pendant toute la durée du projet, ce qui maintiendra des trouées susceptibles de représenter des obstacles aux déplacements de certaines espèces.

- En ce qui concerne la fréquence, il s'agit d'un événement unique. L'effet sur la connectivité entre les habitats est considéré comme un événement unique parce que les obstacles aux déplacements de la faune liés aux travaux de construction (tranchée, tuyaux alignés) et le bruit découlant de la construction seront généralement restreints à une période unique pour chaque emplacement dans l'empreinte du projet.
- Les changements sont réversibles. On prévoit un retour aux conditions de base grâce à une gestion active et à des mesures d'atténuation (c.-à-d. que la connectivité peut être rétablie après la désaffectation et la remise en état).
- Le contexte écologique et socioéconomique est modéré étant donné que la ZER comporte des zones non perturbées et des perturbations existantes, y compris des blocs de coupe, des installations permanentes isolées et des routes praticables en tout temps.

Grâce à l'application des mesures d'atténuation recommandées pour le nouveau pipeline, les effets résiduels sur la connectivité entre les habitats durant la construction ne devraient pas être importants (c.-à-d. que ces effets ne représentent pas une menace pour la viabilité à long terme d'espèces fauniques à l'intérieur de la ZER).

Le niveau de confiance dans les prédictions est considéré comme modéré, car même s'il existe un certain degré d'incertitude quant à la répartition et à l'abondance de la faune dans la ZER, le niveau de confiance est relativement élevé en ce qui a trait à l'efficacité des mesures d'atténuation proposées. Toutes les mesures d'atténuation concernant la faune sont incluses dans les cartes-tracés environnementales (qui seront soumises à l'Office national de l'énergie (ONÉ) en 2015) et des mesures d'atténuation sont fournies dans le plan de protection de l'environnement (PPE) (volume 8).

Exploitation

Dans l'ensemble, la perturbation sensorielle des déplacements de la faune sera localisée et limitée aux activités d'entretien durant l'exploitation.

Voici les caractéristiques de cet effet résiduel.

- La direction est négative. Le bruit associé aux activités occasionnelles d'entretien de l'emprise pourrait amener la faune à modifier ses habitudes de déplacement.
- L'ampleur est faible. Bien que l'exploitation du pipeline puisse avoir une incidence sur les répartitions locales et les habitudes de déplacement des espèces fauniques, il est peu probable qu'elle cause des changements mesurables en ce qui concerne l'abondance des espèces fauniques dans la ZEL (effet faible).
- L'étendue géographique est limitée à la ZEL. Les changements dans la connectivité entre les habitats durant l'exploitation s'étendront au-delà de la ZDP et jusque dans la ZEL, en raison de la perturbation sensorielle.
- La durée est à long terme. Les effets sur la connectivité entre les habitats découlant du bruit et des activités liés à l'exploitation se poursuivront pendant toute la durée du projet.

- En ce qui concerne la fréquence, les effets seront continus le long des emprises des modifications du tracé du pipeline. L'effet résiduel de l'exploitation sur la connectivité entre les habitats sera continu pour les zones boisées le long des emprises.
- Les changements sont réversibles. On prévoit un retour aux conditions de base grâce à une gestion active et à des mesures d'atténuation (c.-à-d. que la connectivité peut être rétablie après la désaffectation et la remise en état).
- Le contexte écologique et socioéconomique est de modéré à élevé étant donné que la ZER possède déjà des niveaux relativement élevés de perturbation ainsi que des installations permanentes et des routes praticables en tout temps. Cependant, il existe d'autres zones dans la ZER qui subissent relativement moins de perturbation anthropique et possèdent davantage de végétation indigène (p. ex., des prairies).

Grâce à l'application des mesures d'atténuation recommandées pour le nouveau pipeline, les effets résiduels sur la connectivité entre les habitats durant l'exploitation ne devraient pas être importants (c.-à-d. que ces effets ne représentent pas une menace pour la viabilité à long terme d'espèces fauniques à l'intérieur de la ZER).

Le niveau de confiance dans les prédictions est considéré comme modéré, car même s'il existe un certain degré d'incertitude quant à la répartition et à l'abondance de la faune dans la ZER, le niveau de confiance est relativement élevé en ce qui a trait à l'efficacité des mesures d'atténuation proposées.

CHANGEMENTS DANS LES RISQUES DE MORTALITÉ

L'importance des effets résiduels d'un changement dans les risques de mortalité est prise en compte pour les phases de construction et d'exploitation.

Construction

Dans l'ensemble, les risques de mortalité pour toutes les EFIC durant la construction des modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada seront réduits en raison des mesures d'atténuation proposées (p. ex., la réalisation de relevés avant les travaux de construction).

Voici les caractéristiques de cet effet résiduel.

- La direction est négative. Il existe un faible risque de mortalité associé à la circulation accrue de véhicules et d'équipement lourd sur les voies d'accès et aux dangers liés aux activités d'excavation et à la tranchée ouverte.
- L'ampleur est faible. L'application de mesures d'atténuation, y compris la réalisation de relevés avant la construction ainsi que le respect des restrictions en matière de périodes saisonnières et des marges de recul recommandées, devrait limiter les risques de mortalité pour les EFIC durant la construction. Il est donc peu probable que le projet ait un effet mesurable sur le risque de mortalité pour les EFIC dans la ZEL.
- L'étendue géographique est limitée à la ZER. La majeure partie de l'augmentation du risque de mortalité sera limitée à la ZDP. Toutefois, on s'attend à une augmentation générale de la circulation au cours de la phase de construction du projet dans la ZEL et la ZER.

- La durée est à court terme. On parle de court terme parce que l'augmentation des risques de mortalité est limitée à la phase de construction.
- En ce qui concerne la fréquence, il s'agit d'événements multiples irréguliers. Au cours de la phase de construction, des événements multiples et irréguliers seront à l'origine de l'augmentation des dangers pour la faune liés à la circulation et à l'emprise.
- Les changements sont réversibles. Les risques de mortalité devraient revenir à leurs niveaux de référence une fois que les activités de construction auront cessé.
- Le contexte écologique et socioéconomique est de modéré à élevé étant donné que la ZER possède déjà des niveaux relativement élevés de perturbation ainsi que des installations permanentes et des routes praticables en tout temps. Cependant, il existe d'autres zones dans la ZER qui subissent relativement moins de perturbation anthropique et possèdent davantage de végétation indigène (p. ex., des prairies).

Grâce à l'application des mesures d'atténuation recommandées pour le nouveau pipeline, les effets résiduels sur les risques de mortalité durant la construction ne devraient pas être importants (c.-à-d. que ces effets ne représentent pas une menace pour la viabilité à long terme d'espèces fauniques à l'intérieur de la ZER).

Le niveau de confiance dans les prédictions est considéré comme modéré, car même s'il existe un certain degré d'incertitude quant à la répartition et à l'abondance de la faune dans la ZER, le niveau de confiance est relativement élevé en ce qui a trait à l'efficacité des mesures d'atténuation proposées. Toutes les mesures d'atténuation concernant la faune sont incluses dans les cartes-tracés environnementales (qui seront soumises à l'Office national de l'énergie (ONÉ) en 2015) et des mesures d'atténuation sont fournies dans le plan de protection de l'environnement (PPE) (volume 8).

Exploitation

Les risques de mortalité des EFIC durant l'exploitation seront minimales étant donné que l'interaction humaine avec les espèces fauniques sera limitée aux activités d'entretien le long de l'emprise des modifications du tracé ou de la conversion du pipeline et que l'utilisation des véhicules sera restreinte aux sentiers et aux chemins existants.

Voici les caractéristiques de cet effet résiduel.

- La direction est négative. Il y a un risque de mortalité lié aux véhicules dans le cas de certaines espèces fauniques durant l'exploitation des installations et les activités d'entretien.
- L'ampleur est faible. Un changement dans le risque de mortalité ne devrait pas entraîner de diminutions mesurables concernant l'abondance des EFIC au sein de la ZEL.
- L'étendue géographique est limitée à la ZEL. Le risque de mortalité sera en grande partie limité aux routes secondaires dans la ZEL.
- La durée est à long terme. Les effets se poursuivront pendant toute la durée du projet et cesseront après la désaffectation.
- L'augmentation de la circulation et des dangers pour la faune liés à l'emprise durant l'exploitation se produira sous forme d'événements multiples irréguliers.

- Les changements sont réversibles. Les risques de mortalité devraient revenir à leurs niveaux de référence une fois que les activités de construction auront cessé.
- Le contexte écologique et socioéconomique est de modéré à élevé étant donné que la ZER possède déjà des niveaux relativement élevés de perturbation ainsi que des installations permanentes et des routes praticables en tout temps. Cependant, il existe d'autres zones dans la ZER qui subissent relativement moins de perturbation anthropique et possèdent davantage de végétation indigène (p. ex., des prairies).

Grâce à l'application des mesures d'atténuation recommandées pour le nouveau pipeline, les effets résiduels sur les risques de mortalité durant l'exploitation ne devraient pas être importants (c.-à-d. que ces effets ne représentent pas une menace pour la viabilité à long terme d'espèces fauniques à l'intérieur de la ZER).

Le niveau de confiance dans les prédictions est considéré comme modéré, car même s'il existe un certain degré d'incertitude quant à la répartition et à l'abondance de la faune dans la ZER, le niveau de confiance est relativement élevé en ce qui a trait à l'efficacité des mesures d'atténuation proposées.

CHANGEMENTS DANS LES RÉSIDENCES DES ESPÈCES EN PÉRIL

L'importance des effets résiduels d'un changement dans les résidences des espèces en péril est prise en compte pour les phases de construction et d'exploitation.

Construction

Les emplacements des modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada ont été choisis de façon à éviter les résidences connues des espèces en péril. Toutefois, le projet pourrait avoir une incidence sur les résidences des espèces en péril si leur emplacement est inconnu. La perturbation potentielle directe et indirecte des résidences des espèces en péril dans ces zones sera réduite grâce à la consultation des organismes de réglementation appropriés, à la réalisation de relevés avant la construction et à l'adoption de meilleures pratiques de gestion et de distances de recul.

Voici les caractéristiques de cet effet résiduel.

- La direction est négative. Le remuement du sol et le défrichage qui auront lieu pendant les activités de construction peuvent nuire aux résidences des espèces en péril.
- L'ampleur est faible. Au cours de la phase de construction, des mesures d'atténuation seront mises en œuvre pour éviter les effets directs sur les résidences des espèces en péril recensées. Les effets indirects (comme la perturbation sensorielle) sur les résidences ne devraient pas avoir d'effet mesurable sur l'abondance des espèces en péril dans la ZEL, et ce, même s'il peut y avoir des changements locaux temporaires en ce qui a trait à la répartition des résidences d'espèces en péril.
- L'étendue géographique est limitée à la ZEL. Alors que les changements potentiels dans les résidences des espèces en péril seront confinés à la ZDP, les effets indirects (comme la perturbation sensorielle) pourraient s'étendre à la ZEL.

- La durée se situe entre le court terme et le long terme. Le remuement du sol et le défrichage (qui pourraient entraîner une perturbation sensorielle) sont limités à la phase de construction (court terme). Toutefois, les effets sur les résidences pourraient persister jusqu'à la restauration de la couverture végétale ou d'autres conditions naturelles à l'aide de mesures de remise en état ou d'amélioration. Ces effets sont considérés comme étant à moyen terme pour la végétation indigène, les pâturages et les milieux humides et à long terme pour les zones boisées.
- En ce qui concerne la fréquence, il s'agit d'événements multiples irréguliers. Des effets indirects (perturbation sensorielle) sur les résidences des espèces en péril pourraient se faire sentir à de multiples reprises (à intervalles irréguliers) durant le remuement du sol et le défrichage au sein des ZDP de modifications du tracé du pipeline.
- Les changements sont réversibles. On s'attend à ce que les effets indirects sur les résidences des espèces en péril cessent et qu'il y ait un retour aux conditions de base grâce à une gestion active et à des mesures d'atténuation.
- Le contexte écologique et socioéconomique est de modéré à élevé étant donné que la ZER possède déjà des niveaux relativement élevés de perturbation ainsi que des installations permanentes et des routes praticables en tout temps. Cependant, il existe d'autres zones dans la ZER qui subissent relativement moins de perturbation anthropique et possèdent davantage de végétation indigène (p. ex., des prairies).

Grâce à l'application des mesures d'atténuation recommandées pour le nouveau pipeline, les effets résiduels sur les résidences des espèces en péril durant la construction ne devraient pas être importants (c.-à-d. que ces effets ne représentent pas une menace pour la viabilité à long terme d'espèces fauniques à l'intérieur de la ZER).

Le niveau de confiance dans les prédictions est considéré comme élevé en raison des résultats des relevés de référence et d'un niveau de confiance relativement élevé quant à l'efficacité des mesures d'atténuation proposées. Toutes les mesures d'atténuation concernant la faune sont incluses dans les cartes-tracés environnementales (qui seront soumises à l'Office national de l'énergie (ONÉ) en 2015) et des mesures d'atténuation sont fournies dans le plan de protection de l'environnement (PPE) (volume 8).

Exploitation

Les activités d'exploitation le long de l'emprise des modifications du tracé du pipeline, y compris la gestion de la végétation, seront évaluées lorsqu'elles auront lieu près de résidences d'espèces en péril et seront prévues en tenant compte des périodes d'activité restreinte et des distances de recul. Dans la mesure où les espèces d'oiseaux migrateurs qui pourraient nicher le long de l'emprise des modifications du tracé du pipeline au cours de la phase d'exploitation construisent leurs nids chaque année, la gestion de la végétation en dehors de la période de reproduction des oiseaux migrateurs ne devrait pas affecter leurs résidences. Par conséquent, avec la mise en œuvre des mesures d'atténuation, il ne devrait y avoir aucun effet résiduel sur les résidences des espèces en péril pendant l'exploitation des modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada.

CHANGEMENTS DANS L'HABITAT ESSENTIEL DES ESPÈCES EN PÉRIL

Parmi les 17 modifications du tracé du pipeline proposées autour des installations existantes de TransCanada, deux sont présentes dans l'aire de répartition du caribou des bois, notamment :

- une modification du tracé autour de la vanne de sectionnement du réseau principal MLV76A, laquelle est située à environ 9 km de la station de pompage de Jellicoe dans l'aire de répartition de Nipigon;
- une modification du tracé autour de l'actuelle station 102, laquelle est située à environ 350 mètres au sud-est de la station de pompage de Potter dans l'aire de répartition de Kesagami.

Ces deux modifications du tracé du pipeline se trouvent dans des zones déjà altérées ou aménagées. Plus précisément, une modification du tracé du pipeline (vanne de sectionnement du réseau principal MLV76A) se trouve au sein de l'emprise actuelle de conversion du pipeline et l'autre modification du tracé du pipeline (station 102) se trouve sur des terres déjà aménagées. De plus, les deux modifications du tracé du pipeline se trouvent dans un rayon de 500 mètres de la zone tampon de perturbation anthropique. C'est pourquoi les modifications du tracé du pipeline sont considérées comme se trouvant sur des terres perturbées, comme il est défini dans le programme de rétablissement (Environnement Canada, 2012), et n'auront aucune incidence directe ou indirecte sur l'habitat non perturbé du caribou durant la construction ou l'exploitation. Par conséquent, aucune évaluation sur les effets résiduels du projet durant la construction et l'exploitation des modifications du tracé du pipeline n'est nécessaire. Consulter la section 3.8 pour obtenir une analyse quantitative des effets du projet (stations de pompage et routes d'accès permanentes) sur l'habitat essentiel du caribou des bois.

REPLACEMENT DES OUVRAGES DE FRANCHISSEMENT DE COURS D'EAU

La caractérisation des effets résiduels concernant les répercussions d'un changement dans la disponibilité de l'habitat, la connectivité entre les habitats, les risques de mortalité, les résidences des espèces en péril et l'habitat essentiel des espèces en péril demeure inchangée par rapport à l'EES à la suite du remplacement des franchissements de cours d'eau des rivières Madawaska et Rideau dans le nord de l'Ontario. Avec l'application des mesures d'atténuation recommandées, les effets résiduels d'un changement dans la disponibilité de l'habitat, la connectivité entre les habitats, les risques de mortalité, les résidences des espèces en péril et l'habitat essentiel des espèces en péril à la suite du remplacement des franchissements de cours d'eau ne changent pas les conclusions de l'EES. Le niveau de confiance dans les prédictions demeure modéré, sauf pour les changements dans les résidences des espèces en péril dont le niveau est passé de modéré à élevé en raison des données de référence additionnelles.

3.7.6.3 Est de l'Ontario

OPTIMISATION DU TRACÉ DU PIPELINE

Le pourcentage de changement dans la disponibilité de l'habitat au sein de la ZEL en raison de l'optimisation du tracé du pipeline est semblable (une différence inférieure à 1 %) (tableau 3.7-13) au pourcentage de changement indiqué dans l'EES (voir le tableau 9-12, section 9.5.1.1 de la partie E du volume 2 de l'EES).

Tableau 3.7-13 Disponibilité de l'habitat pour le scénario de l'état de référence et le scénario avec le projet dans la ZEL

Classe de couverture terrestre	Superficie d'habitat disponible ¹		Changement par rapport au scénario de l'état de référence	
	Scénario de l'état de référence (ha)	Scénario avec le projet (ha)	Superficie (ha)	Pourcentage (%)
Terres aménagées ²	320,3	969,3	649	202,6 %
Terres exposées	31,3	31,0	- 0,3	- 1,0 %
Terres de cultures annuelles	5 991,6	5 785,9	- 205,7	- 3,4 %
Cultures vivaces et pâturages ³	5 096,8	4 932,9	- 163,9	- 3,2 %
Prairies/herbes	393,7	382,0	- 11,7	- 3,0 %
Terres arbustives	42,9	41,4	- 1,5	- 3,5 %
Forêt caducifoliée	7 316,4	7 107,0	- 209,4	- 2,9 %
Forêt mixte	1 210,0	1 181,9	- 28,1	- 2,3 %
Forêt de conifères	1 434,9	1 407,5	- 27,4	- 1,9 %
Milieu humide	257,7	256,8	- 0,9	- 0,3 %
Eau	65,5	65,4	- 0,1	- 0,2 %
Total	22 161,1	22 161,1	s.o.	s.o.

REMARQUES :

¹ Selon la cartographie des classes de couverture terrestre (GeoBase, 2009).

² Dans le scénario avec le projet, les terres aménagées comprennent les perturbations anthropiques existantes et la ZDP du projet. L'augmentation des terres aménagées pour le scénario avec le projet est surestimée, car a) elle comprend l'emprise du projet de pipeline, qui sera remise en état après la construction, et b) l'échelle grossière de la cartographie de la couverture terrestre sous-estime la superficie des terres aménagées existantes dans le scénario de l'état de référence.

³ Étant donné l'échelle grossière de la cartographie de la couverture terrestre, les zones dominées par les prairies cultivées ne sont pas différenciables des zones dominées par la luzerne et le trèfle.

La caractérisation des effets résiduels pour les effets d'un changement dans la disponibilité de l'habitat, la connectivité entre les habitats, les risques de mortalité, les résidences des espèces en péril et l'habitat essentiel des espèces en péril durant la construction et l'exploitation demeure inchangée par rapport à l'EES à la lumière de l'optimisation du tracé du nouveau pipeline dans l'est de l'Ontario. Avec l'application des mesures d'atténuation recommandées, les effets résiduels d'un changement dans la disponibilité de l'habitat, la connectivité entre les habitats, les risques de mortalité, les résidences des espèces en péril et l'habitat essentiel des espèces en péril en raison des optimisations du tracé du pipeline ne changent pas les conclusions de l'EES. Le niveau de confiance dans les prédictions demeure modéré, sauf pour les changements dans les résidences des espèces en péril dont le niveau est passé de modéré à élevé en raison des données de référence additionnelles.

3.7.6.4 Québec

OPTIMISATION DU TRACÉ DU PIPELINE

Les changements dans la disponibilité de l'habitat pour les habitats à potentiel élevé au sein de la ZEL découlant de l'optimisation du tracé du pipeline ont fait l'objet d'une évaluation plus approfondie (tableau 3.7-14). Dans l'ensemble, les changements apportés au scénario de l'état de référence en raison du scénario avec le projet sont inférieurs à 5 %.

Tableau 3.7-14 Disponibilité de l'habitat pour le scénario de l'état de référence et le scénario avec le projet dans la ZEL

Couverture terrestre	Superficie d'habitat disponible ¹		Changement par rapport au scénario de l'état de référence ¹	
	Scénario de l'état de référence (ha)	Scénario avec le projet ² (ha)	Superficie (ha)	Pourcentage (%)
Terres agricoles	45 416,3	45 383	- 33,33	- < 0,1
Forêt de conifères	14 340,9	13 912,5	- 428,4	- 2,9
Forêt mixte	30 804,9	29 897,0	- 907,9	- 2,9
Forêt caducifoliée	26 882,2	26 239,2	- 643	- 2,4
Zones herbacées et arbustives	2 761,0	2 620,0	- 140,8	- 5,1
Milieu humide ⁴	11 168,7	10 869,5	- 299,2	-2,7
Eau	2 004,9	41,6	---	- 0

REMARQUES :

¹ Les superficies ont été calculées selon les données géoréférencées de l'IEQM du MRN.

² Comprend les zones du pipeline et des stations de pompage.

³ Les superficies calculées pour les changements apportés au scénario de l'état de référence en raison du scénario avec le projet sont surestimées et ne prennent pas en compte les effets temporaires pour lesquels l'assainissement restaure l'habitat.

⁴ Comprend les zones des stations de pompage seulement, étant donné que les activités agricoles se poursuivront le long de l'emprise du pipeline après sa construction.

⁴ Aucun changement par rapport au scénario de l'état de référence n'est prévu.

La caractérisation des effets résiduels pour les effets d'un changement dans la disponibilité de l'habitat, la connectivité entre les habitats, les risques de mortalité, les résidences des espèces en péril et l'habitat essentiel des espèces en péril durant la construction et l'exploitation demeure inchangée par rapport à l'EES à la lumière de l'optimisation du tracé du nouveau pipeline au Québec. Avec l'application des mesures d'atténuation recommandées, les effets résiduels d'un changement dans la disponibilité de l'habitat, la connectivité entre les habitats, les risques de mortalité, les résidences des espèces en péril et l'habitat essentiel des espèces en péril en raison des optimisations du tracé du pipeline ne changent pas les conclusions de l'EES. Le niveau de confiance dans les prédictions demeure élevé, sauf pour les changements dans les résidences des espèces en péril dont le niveau est passé de faible à élevé en raison des données de référence additionnelles.

3.7.6.5 Nouveau-Brunswick

OPTIMISATION DU TRACÉ DU PIPELINE

Le pourcentage de changement dans la disponibilité de l'habitat au sein de la ZEL en raison de l'optimisation du tracé du pipeline est semblable (une différence inférieure à 1 %) (tableau 3.7-15) au pourcentage de changement indiqué dans l'EES (voir le tableau 9-12, section 9.5.1.1 de la partie E du volume 2).

Tableau 3.7-15 Disponibilité de l'habitat pour le scénario de l'état de référence et le scénario avec le projet dans la ZEL

Classe de couverture terrestre		Superficie d'habitat disponible ¹		Changement par rapport au scénario de l'état de référence	
		Scénario de l'état de référence (ha)	Scénario avec le projet (ha)	Superficie (ha)	Pourcentage (%)
Forêt	Coupe à blanc	58,6	57,8	- 0,8	- 1,4 %
	Feuillus matures ou surmatures	10 912,7	10 616,8	- 295,9	- 2,7 %
	Forêts mixtes matures ou surmatures	4 476,0	4 359,2	- 116,8	- 2,6 %
	Résineux matures ou surmatures	9 222,6	8 989,6	- 233,0	- 2,5 %
	Feuillus régénérés ou au stade de gaulis	5 024,1	4 893,3	- 130,8	- 2,6 %
	Forêts mixtes régénérées ou au stade de gaulis	2 290,6	2 209,8	- 80,8	- 3,5 %
	Résineux régénérés ou au stade de gaulis	10 139,2	9 786,6	- 352,6	- 3,5 %
	Feuillus jeunes ou immatures	9 569,1	9 305,3	- 263,8	- 2,8 %
	Forêts mixtes jeunes ou immatures	4 201,2	4 076,8	- 124,4	- 3,0 %
	Résineux jeunes ou immatures	14 001,6	13 595,4	- 406,2	- 2,9 %
	Forêts (autre)	2 898,8	2 790,9	- 107,9	- 3,7 %

Tableau 3.7-15 Disponibilité de l'habitat pour le scénario de l'état de référence et le scénario avec le projet dans la ZEL

Classe de couverture terrestre		Superficie d'habitat disponible ¹		Changement par rapport au scénario de l'état de référence	
		Scénario de l'état de référence (ha)	Scénario avec le projet (ha)	Superficie (ha)	Pourcentage (%)
Milieu humide	Milieu humide comprenant des aulnes	1 103,4	1 087,1	- 16,3	- 1,5 %
	Milieu humide boisé	3 917,6	3 850,7	- 66,9	- 1,7 %
	Marais d'eau douce et lit de cours d'eau	556,5	550,0	- 6,5	- 1,2 %
	Milieu humide ouvert (arbustes)	1 263,9	1 255,8	- 8,1	- 0,6 %
Autre	Terres agricoles	2 660,0	2 594,3	- 65,7	- 2,5 %
	Terres aménagées ²	3 038,2	5 468,4	2 430,2	80,0 %
	Terres stériles	12,5	12,3	- 0,2	- 1,6 %
	Aucune donnée – terre privée	136,0	136,0	0	0,0 %
	Ligne de transport d'énergie	566,1	418,6	- 147,5	- 26,1 %
	Plan d'eau	537,9	532,1	- 5,8	1,1 %
Total		86 586,8	86 586,8	s.o.	s.o.
REMARQUES :					
¹ Selon l'habitat approprié défini par la cartographie des classes de couverture terrestre.					
² Classes de couverture terrestre tirées des données de l'inventaire forestier du MRNNB.					
³ Dans le scénario avec le projet, les terres aménagées comprennent les perturbations anthropiques existantes et la ZDP du projet.					

La caractérisation des effets résiduels pour les effets d'un changement dans la disponibilité de l'habitat, la connectivité entre les habitats, les risques de mortalité, les résidences des espèces en péril et l'habitat essentiel des espèces en péril durant la construction et l'exploitation demeure inchangée par rapport à l'EES à la lumière de l'optimisation du tracé du pipeline au Nouveau-Brunswick. Avec l'application des mesures d'atténuation recommandées, les effets résiduels d'un changement dans la disponibilité de l'habitat, la connectivité entre les habitats, les risques de mortalité, les résidences des espèces en péril et l'habitat essentiel des espèces en péril en raison des optimisations du tracé du pipeline ne changent pas les conclusions de l'EES. Le niveau de confiance dans les prédictions demeure modéré, sauf pour les changements dans les résidences des espèces en péril dont le niveau est passé de modéré à élevé en raison des données de référence additionnelles.

3.7.7 Résumé

La présente mise à jour fournit des renseignements sur l'évaluation de la faune et de l'habitat faunique en ce qui concerne les composantes du projet qui n'ont pas été évaluées dans l'EES ou qui ont changé après la soumission de l'EES. Elle comprend également un résumé des données de référence additionnelles recueillies en 2014, lesquelles ont été utilisées pour mettre à jour les conditions existantes au sein de la ZDP et de la ZEL, et fournit des renseignements pour déterminer si des changements sont nécessaires quant aux effets résiduels du projet présentés dans l'EES. L'évaluation des renseignements à jour n'a pas modifié les conclusions de l'EES pour la faune et l'habitat faunique.

Une évaluation de l'habitat essentiel de la rainette faux-grillon de l'Ouest pour les tronçons du nord et de l'est de l'Ontario révèle que le projet n'aura pas d'incidence sur l'habitat essentiel de la rainette faux-grillon de l'Ouest étant donné que la ZDP et la ZEL du projet ne chevauchent pas l'habitat essentiel, comme il est décrit dans le programme de rétablissement proposé. Même si l'habitat essentiel ne sera pas directement touché, il se peut que le projet ait une incidence sur d'autres milieux humides occupés par des rainettes faux-grillons de l'Ouest. Comme pour d'autres espèces d'amphibiens en péril qui sont présentes dans la ZEL du projet, des mesures d'atténuation seront mises en œuvre pour réduire les effets résiduels sur les rainettes faux-grillons de l'Ouest.

3.7.8 Suivi et surveillance

Les mesures de suivi et de surveillance n'ont pas changé par rapport à celles présentées dans l'EES.

3.7.9 Références

- Études d'Oiseaux Canada et Nature Canada. 2012. Zones importantes pour la conservation des oiseaux au Canada [base de données sur Internet]. Accès : <http://www.ibacanada.ca/?lang=fr>
- Environnement Canada. 2011. Évaluation scientifique aux fins de la désignation de l'habitat essentiel de la population boréale du caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*) au Canada : mise à jour 2011. Ottawa (Ontario), Canada. 116 p. et annexes.
- Environnement Canada. 2012. Programme de rétablissement du caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*), population boréale, au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa. xii + 152 p.
- Environnement Canada. 2014. Programme de rétablissement de la rainette faux-grillon de l'Ouest (*Pseudacris triseriata*), population des Grands Lacs et Saint-Laurent et du Bouclier canadien au Canada [proposition], Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa. v + 46 p.
- [MDDEFP] Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. 2013. Communication personnelle avec Jacques Perron. MDDEFP. Le 3 septembre 2013/le 30 septembre 2013.
- [MRN] Ministère des Ressources naturelles. 2013-2014. Communication personnelle avec Claude Poulin. MRN. Depuis le 16 octobre 2013 jusqu'au 20 janvier 2014.